

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>FÉVRIER 1978</b>											
COMITÉ PARITAIRE DE L'AUTOMOBILE	X	FTQ	9	Accordée	Durant		G	9	S		Convention collective
LÉON'S FURNITURE	X	FTQ	38	Accordée		C			S	Ne pas intervenir	
ROCHELEAU AUTO	X	FTQ	8	Refusée					S		Révocation du syndicat
CITY BUICK PONTIAC	X	FTQ	9	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.01.12
BEAUGRAND AUTO	X	FTQ	3	Accordée					S		Désistement du syndicat
MONT-ROYAL FORD SALES	X	FTQ	16	Accordée					S	Déterminer contenu c.c. Ne pas intervenir	79.08.09 81.01.29
DURAND PONTIAC BUICK	X	FTQ	11	Accordée			G	11	S		Désistement du syndicat
CONCORDE FORD SALES	X	FTQ	6	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.01.12
CHAMPLAIN MOTORS	X	FTQ	23	Refusée					S		Révocation du syndicat
COOKE TOLEDO MOTORS	X	FTQ	14	Refusée					S		Convention collective
FORTIER AUTOMOBILES	X	FTQ	10	Refusée					S		Révocation du syndicat
CROTEAU DATSUN	X	FTQ	2	Accordée		C			S	Déterminer contenu c.c.	79.07.25
A & L ROBERT AUTO	X	FTQ	10	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
CENTRE ÉDUCATIF ET CULTUREL	X	CSN	29	Accordée			G	29	E	Déterminer contenu c.c.	78.07.28
UNIROYAL ANJOU	X	CSN	12	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
AARKASH CHAIRS OF CANADA	X	FTQ	14	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.01.15
<b>TOTAL : 16</b>											
<b>MARS 1978</b>											
TRANSPORT J.R. BABIN	X	FTQ	3	Refusée					S		Désistement du syndicat
TRANSPORT GÉRARD LEBLANC INC.	X	FTQ	2	Refusée					S		Désistement du syndicat
TRANSPORT JEAN CLAUDE LEBLANC INC.	X	FTQ	4	Refusée					S		Désistement du syndicat
CIRCO CRAFT CO. INC.	X	CSN	25	Accordée		C			S		Révocation du syndicat
TELPAC LIMITÉE	X	FTQ	20	Refusée					S		Syndicat inactif
AGENCE ALLIANCE SÉCURITÉ	X	FTQ	17	Refusée					S		Arbitrage volontaire
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC	X	FTQ	70	Refusée					S		Autre raison
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>AVRIL 1978</b>											
T.N.P. INDUSTRIES	X	FTQ	55	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
GUIDE SÉCURITÉ INC.	X	FTQ	35	Refusée					S		Désistement du syndicat
ROBIN JONES & WHITTMAN	X	FTQ	40	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CLINIQUE FAMILIALE ST-VINCENT <b>TOTAL : 4</b>	X	FTQ	8	Refusée					S		Irrecevable
<b>MAI 1978</b>											
FERME ST-NORBERT (RENÉ POIRIER)	X	CSN	5	Accordée			G	5	S	Déterminer contenu c.c.	80.08.29
ANNUAIRES UNIS INC.	X	FTQ	10	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>JUIN 1978</b>											
RÉSIDENCES SOUS LES GRANDS ARBRES <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	17	Accordée					S		Désistement du syndicat
<b>JUILLET 1978</b>											
MONTRÉAL BOATMAN LTD	X	FTQ	7	Refusée					S		Révocation du syndicat
RADISSON TRANSPORT	X	FTQ	21	Refusée					S		Convention collective
CAMIONS À INCENDIE DE PIERREVILLE <b>TOTAL : 3</b>	X	CSN	75	Refusée					S		Autre raison
<b>AOÛT 1978</b>											
GRABER (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	CSN	30	Refusée					S		Fermeture d'entreprise

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
DIAMOND METAL PRODUCTS LTD	X	FTQ	18	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.08.11
GAUVREAU & BEAUDRY	X	CSD	102	Accordée	Avant		G	102	E		Convention collective
SOCIÉTÉ D'ÉLECTROLYSE ET DE CHIMIE ALCAN LTÉE	X	CSN	5	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.02.13
AMBULANCE S.O.S. ENR.	X	FTQ	13	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.12.19
SUPERMARCHÉ ARCAND INC.	X	IND	25	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	79.07.18
THÉÂTRES INDÉPENDANTS INC.	X	CSN	7	Accordée	Avant		G	7	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
VIC TANNY	X	FTQ	8	Accordée					S	Ne pas intervenir	
CENTRE D'ACCUEIL MIRIAM	X	FTQ	65	Refusée	C				S		Irrecevable
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>SEPTEMBRE 1978</b>											
TRANSPORT SCOLAIRE CHAUVEAU	X	CSN	70	Refusée			G	70	E		Convention collective
CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE CÔTE-NORD	X	CSN	10	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>OCTOBRE 1978</b>											
HÔTEL MOTEL LE FERRO	X	CSN	13	Refusée					S		Convention collective
IMPRIMERIE PRO-KOULEUR	X	FTQ	20	Refusée					S		Fermeture d'entreprise

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
BONIN AUTOBUS LTÉE	X	FTQ	80	Refusée			L-O	80	E		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>NOVEMBRE 1978</b>											
COMITÉ INTERMUNICIPAL DEUX MONTAGNES SUD	X	FTQ	4	Refusée					S		Convention collective
AMPLITROL ÉLECTRONIC LTÉE	X	FTQ	25	Accordée					S	Ne pas intervenir	
GRABER (2 <sup>ÈME</sup> DEMANDE)	X	CSN	30	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
R.S. FLAM LTÉE	X	CSN	4	Refusée					S		Désistement du syndicat
SAINT-FÉLIX DE CAP ROUGE, PAROISSE DE (EMPLOYÉS DE BUREAU)	X	IND	15	Refusée					E		Convention collective
SAINT-FÉLIX DE CAP ROUGE, PAROISSE DE (EMPLOYÉS MANUELS)	X	IND	15	Refusée					E		Convention collective
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>DÉCEMBRE 1978</b>											
MÉRINEAU PONTIAC BUICK (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	5	Refusée					S		Autre raison
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOT KAYAK INC.	X	CEQ	3	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JANVIER 1979</b>											
CANADA DRY	X	FTQ	42	Accordée		C	G	42	S	Déterminer contenu c.c.	79.04.27
TRANSPORT SCOLAIRE J.C. GERVAIS	X	CSN	18	Accordée			G	18	E	Déterminer contenu c.c.	79.09.24
AUTOBUS SCOLAIRE GÉRALD DOUCET INC.	X	CSN	20	Accordée			G	20	E	Déterminer contenu c.c.	79.11.22
VERDUN ANODIZING	X	IND	23	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>FÉVRIER 1979</b>											
TRANSPORT M. JUNEAU INC.	X	CSN	36	Refusée			G	36	E		Convention collective
TRANSPORT D. ROBITAILLE	X	CSN	20	Refusée			G	20	E		Convention collective
BONAVENTURE CHEVROLET OLDSMOBILE	X	FTQ	16	Accordée		C			S		Désistement du syndicat
CONTRACTEUR BOULIANNE	X	CSN	22	Accordée			G	22	E	Déterminer contenu c.c.	79.07.31
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>MARS 1979</b>											
CLASSIC BOOKSHOPS	X	CSN	85	Accordée			G	85	E	Déterminer contenu c.c.	79.10.24
STATIONNEMENT MÉTROPOLITAIN	X	CSN	10	Refusée			G	10	S		Convention collective
ATELIER ROSARIO TREMBLAY INC.	X	CSN	12	Refusée			G	12	S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	X	CSN	575	Accordée			G	575	E	Déterminer contenu c.c.	79.08.07
GARAGE GRANBY AUTORAMA	X	CSN	4	Refusée					S		Révocation du syndicat
SOCIÉTÉ D'ALUMINIUM REYNOLDS LIMITÉE	X	FTQ	30	Accordée			L-O	30	S	Déterminer contenu c.c.	80.06.16
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>AVRIL 1979</b>											
CIMENT INDÉPENDANT INC. (DEMIX LIMITÉE)	X	FTQ	23	Refusée			G	23	S		Convention collective
TEXACO CANADA INC.	X	IND	21	Accordée	Durant				S		Convention collective
SOREL AUTO ELECTRIC CORP.	X	FTQ	6	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	80.02.28
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>MAI 1979</b>											
RAOUL BLACKBURN LTÉE	X	CSN	8	Accordée			G	8	E	Déterminer contenu c.c.	79.10.25
FLYGT CANADA LTÉE	X	FTQ	26	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	80.08.25
CHARTER LUMBER	X	FTQ	50	Refusée					S		Convention collective
CANADA CUP	X	FTQ	24	Refusée	Avant		G	24	S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
AVENUE FORD SALES  <b>TOTAL : 5</b>	X	FTQ	9	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>JUIN 1979</b>											
PIÈCES D'AUTO RICHARD	X	FTQ	23	Accordée	Avant		L-O	23	S		Convention collective
CANOBEK	X	CSN	125	Refusée			G	125	E		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>JUILLET 1979</b>											
IMPRESSIONS SEVENO PRINTING INC.	X	FTQ	25	Refusée					S		Convention collective
CHAUMIÈRES DU LAC INC., LES	X	CSN	12	Accordée	Avant		G	12	S		Convention collective
CENTRE DE RÉNOVATION ETCHEMIN INC.	X	FTQ	35	Refusée					S		Autre raison
ALLIANCE BLINDÉE LTÉE	X	FTQ	5	Accordée					S		Révocation du syndicat
CARREFOUR DODGE CHRYSLER LTÉE	X	FTQ	8	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	80.05.28
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>AOÛT 1979</b>											
P.V.U. INC.	X	CSN	18	Accordée			L-O	18	S	Déterminer contenu c.c.	80.03.11

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU  <b>TOTAL : 2</b>	X	FTQ	3	Refusée					S		Convention collective
<b>SEPTEMBRE 1979</b>											
JOSEPH GROUP OF CIES	X	FTQ	125	Refusée			G	125	S		Convention collective
PROGRÈS DE VALLEYFIELD	X	FTQ	12	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
LÉO BERNARD LTÉE	X	CSN	100	Accordée			L-O	100	E	Déterminer contenu c.c.	80.03.27
RESTAURANT NORMANDIN INC.	X	FTQ	34	Refusée					S		Désistement du syndicat
PROVISIONS DE QUÉBEC INC.	X	FTQ	12	Accordée			L-O G	12	S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>OCTOBRE 1979</b>											
DELUXE AUTOMOBILE LTÉE	X	FTQ	9	Accordée			L-O G	9	S		Désistement du syndicat
AUTOBUS DOLBEAU LTÉE	X	CSN	7	Refusée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>NOVEMBRE 1979</b>											
C.A.E. ELECTRONICS LTD	X	IND	39	Accordée			G	39	E S	Déterminer contenu c.c.	83.03.23
AUTOMOBILES INC.	X	FTQ	14	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
DOMINION ELECTRIC PROTECTION CO.	X	FTQ	165	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>DÉCEMBRE 1979</b>											
ENTREPRISES NETCO INC.	X	CSN	50	Refusée			G	50	E		Autre raison
M.B.D. CONCIERGERIE	X	CSN	24	Refusée			G	24	E		Autre raison
MARCHÉ DENIGIL INC.	X	FTQ	25	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JANVIER 1980</b>											
DRUMMOND BUSINESS FORMS LTÉE	X	FTQ	50	Accordée	Avant		G	50	E		Convention collective
HÔTELLERIE DU PARC DES BRAVES	X	CSN	20	Accordée	Durant		G	20	S		Convention collective
SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX DE LA FONCTION PUBLIQUE	X	FTQ	4	Refusée			G	4	E		Convention collective
MÉRINEAU PONTIAC BUICK (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	FTQ	5	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
LAURIER AUTOMOBILE INC. <b>TOTAL : 5</b>	X	FTQ	8	Accordée					S		Désistement du syndicat
<b>FÉVRIER 1980</b>											
BOHN (DIVISION DE CHALEUR)	X	CSN	60	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
BEN HOKUM AND SON (QUÉBEC) LTD <b>TOTAL : 2</b>	X	FTQ	49	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	81.06.22
<b>MARS 1980</b>											
MAURICE LAHOUD FORD INC.	X	FTQ	11	Accordée					S	Ne pas intervenir	
AGENCE DE SÉCURITÉ C.C. INC. <b>TOTAL : 2</b>	X	IND	145	Refusée					S		Convention collective
<b>AVRIL 1980</b>											
MAGASIN ALLARD (AMOS) <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	16	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>MAI 1980</b>											
ZELLER'S LTÉE (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	67	Accordée			G	67	S	Ne pas intervenir	

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
BROUILLARD AUTOMOBILE (1962) LTÉE	X	FTQ	10	Accordée	Avant		L-O	10	S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>JUIN 1980</b>											
CONRAD ALLAIRE ENRG.	X	FTQ	3	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC	X	FTQ	3	Refusée					S		Convention collective
SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE ST-FÉLICIEN	X	CSN	154	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	80.07.28
FAIRVIEW MERCURY SALES LTD	X	FTQ	7	Refusée					S		Révocation du syndicat
SERVICES DE VENTES M.G.B.	X	FTQ	11	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
GESTION DENIS PÉPIN INC.	X	FTQ	22	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
MORIN G.M.C. LTÉE	X	FTQ	8	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
PROVIGO DÉTAIL INC. MONTRÉAL (FABREVILLE ET LORRAINE)	X	FTQ	53-F 27-L	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>JUILLET 1980</b>											
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS (COLS BLANCS)	X	CSN	50	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	81.06.26
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS (COLS BLEUS)	X	CSN	50	Accordée			G	50	S	Déterminer contenu c.c.	81.06.26

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
LACHAPELLE LTÉE (ALIMENTATION)	X	CSN	15	Refusée			L-O	15	E		Convention collective
LACHAPELLE LTÉE (QUINCAILLERIE)	X	CSN	15	Refusée					E		Convention collective
MÉRINEAU PONTIAC BUICK (3 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	FTQ	5	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>AOÛT 1980</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>SEPTEMBRE 1980</b>											
CAMILLE RICHARD INC. (SCIERIE)	X	CSN	95	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	81.12.09
MONTREAL CITY MOTOR LEAGUE	X	CSN	15	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.05.20
VENTES FORD MÉTRO INC.	X	FTQ	10	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>OCTOBRE 1980</b>											
J.D. CHEVROLET OLDSMOBILE	X	FTQ	15	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	Fermeture d'entreprise
LANDRY AUTOMOBILE LTÉE	X	FTQ	28	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	81.02.10

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON LTÉE (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)  <b>TOTAL : 3</b>	X	CSN	20	Refusée					S		Convention collective
<b>NOVEMBRE 1980</b>											
FERLAC INC.	X	CSN	33	Refusée					S		Révocation du syndicat
RELIURE SÉLECTE	X	CSN	25	Accordée	Avant		G	25	E		Convention collective
CAMILLE RICHARD INC. (COUPE DU BOIS)	X		67	Accordée					S		Règlement hors cour
<b>TOTAL : 3</b>		CSN									
<b>DÉCEMBRE 1980</b>											
CENTRE AIDOP	X	CSN	7	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
COIFFURAD INC.	X	FTQ	40	Accordée					S	Ne pas intervenir	
JEAN RIOPEL INC.	X	CSN	20	Accordée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JANVIER 1981</b>											
SUPERMARCHÉ MERCIER INC.	X	FTQ	28	Accordée	Avant		G	28	S		Convention collective
RENO MÉTAL SPÉCIALITÉS (1969) LTÉE	X	FTQ	2	Accordée	Durant				S		Convention collective
INDUSTRIES DE COUTURE ST-BENOÎT	X	FTQ	15	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.05.24

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
BAKERS PRIDE CANADA LTD	X	FTQ	40	Accordée	Avant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
TROIS-RIVIÈRES REMORQUEURS	X	FTQ	9	Accordée	Durant		G	9	E		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>FÉVRIER 1981</b>											
SAINT-LIN, CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE	X	FTQ	5	Refusée					S		Convention collective
R. TANGUAY AUTOMOBILES LTÉE	X	FTQ	10	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
EDSERCO, DIVISION DE EDWARDS	X	FTQ	14	Accordée	Avant		G	14	S		Convention collective
INTERPROVINCIAL AUTOMOTIVE	X	FTQ		Accordée			L-O		S	Déterminer contenu c.c.	82.02.23
MACHINERIE B.L.R.	X	CSN	6 12	Accordée				6	S	Déterminer contenu c.c.	82.01.28
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>MARS 1981</b>											
MEILLEURES SPÉCIALITÉS DE LA COUTURE, LES	X	FTQ	13	Refusée			G	13	S		Convention collective
SERVICE AÉROPORTUAIRE DE TAXIS ET D'AUTOBUS DE QUÉBEC INC.	X	CSN	5	Accordée			G	5	E	Déterminer contenu c.c.	81.10.02
ZELLERS LTÉE – LACHUTE	X	FTQ	67	Accordée	Durant		G	67	S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>AVRIL 1981</b>											
COMPAGNIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER	X	FTQ	20	Refusée			G	20	S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>MAI 1981</b>											
AUTO MONTRÉAL SUD INC.	X	FTQ	5	Refusée					S		Convention collective
LA PÊCHE, MUNICIPALITÉ DE	X	CSN	15	Accordée			G	15	E	Déterminer contenu c.c.	82.02.08
GRANDE PLACE DE RIMOUSKI, LA	X	FTQ	9	Accordée			L-O	9	S	Déterminer contenu c.c.	82.01.08
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUIN 1981</b>											
AMBULANCE MOBILAIDE	X	FTQ	18	Accordée	Avant				S		Convention collective
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES MINES DE CHAPAIS	X	CSN	1	Accordée	Avant				S		Convention collective
COMPAGNIE CANADIENNE D'APPAREILS MÉNAGERS LTÉE	X	FTQ	2	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.03.11
PHARAL PLASTICS INC.	X	FTQ	25	Accordée	Durant		G L-O	25	S		Convention collective
PINKERTON DU QUÉBEC LTÉE	X	FTQ	10	Refusée					S		Convention collective
COLLÈGE O'SULLIVAN DE LIMOILLOU	X	IND	8	Accordée	Avant				S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue	
LAURENT BROUSSEAU INC.  <b>TOTAL : 7</b>	X	FTQ	11	Accordée	Avant				S		Convention collective	
<b>JUILLET 1981</b>												
ENTREPÔTS IGLOO MONTRÉAL LTÉE	X	FTQ	10	Accordée	Avant		L-O	10	S		Convention collective	
CHAMPLAIN PONTIAC BUICK GMC LTÉE	X	FTQ	18	Refusée					S		Convention collective	
FRANCE FILM – THÉÂTRE ST-DENIS	X	CSN	30	Accordée			G	30	E	Déterminer contenu c.c.	82.09.30	
FRANCE FILM – COMPLEXE DESJARDINS	X	CSN	12	Accordée			G	12	E	Déterminer contenu c.c.	82.09.30	
BOULEVARD DODGE CHRYSLER (1977) LIMITÉE  <b>TOTAL : 5</b>	X	FTQ	42	Refusée					S		Révocation du syndicat	
<b>AOÛT 1981</b>												
SAINT-CALIXTE, CORPORATION MUNICIPALE DE  <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	8	Refusée					S		Convention collective	
<b>SEPTEMBRE 1981</b>												
PIZZERIA MAXIME	X	FTQ	48	Accordée			G	48	S	Déterminer contenu c.c.	82.12.13	
PROVI-SOIR ROBERVAL	X	CSN		2	Accordée	Avant				S		Convention collective
CONFECTION IDÉALE 1981 INC.	X	FTQ		39	Accordée	Durant				S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
SYSTEME CIRCUIT NEECO R.D.C. LTÉE	X	FTQ	89	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>OCTOBRE 1981</b>											
GRANADA LOCATION T.V. LTÉE	X	CSN	105	Refusée			L-O	105	E		Convention collective
ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC	X	CSN	6	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	82.04.29
LES ARTISANS, SERVICE SANITAIRE DE LA RIVE SUD	X	FTQ	53	Refusée					S		Révocation du syndicat
A.L.B. INDUSTRIES	X	FTQ	30	Accordée	Avant				S		Convention collective
CAISSE POPULAIRE CÔTE ST-PAUL	X	FTQ	21	Accordée	Avant				S		Convention collective
MONTREAL THROWING LTÉE	X	FTQ	33	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.05.13
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>NOVEMBRE 1981</b>											
BELLEVILLE INC.	X	CSD	28	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.12.21
ÉCOLE DE CONDUITE D'ARGENTEUIL	X	CSN	3	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.09.30
CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC	X	CSN	21	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.09.30
AUTO ÉCOLE QUATRE BOURGEOIS	X	CSN	7	Accordée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
INSTITUT DE SÉCURITÉ DES AUTOMOBILISTES	X	CSN	16	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.09.30
ÉCOLE DE CONDUITE VALCARTIER	X	CSN	3	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.09.30
LÉPINE & LÉPINE	X	FTQ	15	Accordée	Durant				S		Révocation du syndicat
TRANSPORTS JULES MIGNEAULT INC.	X	FTQ	5	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.09.30
ACCUEIL DURIVAGE INC.	X	FTQ	30	Refusée					S		Irrecevable
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>DÉCEMBRE 1981</b>											
COMMISSION SCOLAIRE CRIE	X	CEQ	15	Refusée					S		
SAINT-LUC, VILLE DE	X	FTQ	9	Refusée			G	9	S		Convention collective
CAMIONS WHITE (CAMIONS WESTERN STAR INC.)	X	FTQ	3	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.09.09
USINAGE CARTIER INC.	X	CSD	20	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
BOURBONNAIS & LEBLANC (RÔTISSERIE ST-HUBERT)	X	FTQ	35	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>JANVIER 1982</b>											
JACQUES POULIN VULCANISATION	X	FTQ	51	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
RIMOUSKI TRANSPORT	X	FTQ	230	Refusée					S		
MATANE GASPÉSIA	X	FTQ	55	Refusée					S		Irrecevable
SERVICE CATERPLAN I.N.C.A.	X	CSN	125	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.10.07
CAISSE POPULAIRE TROIS-RIVIÈRES	X	FTQ	42	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>FÉVRIER 1982</b>											
LOCATION D'ÉQUIPEMENT SAG LAC INC.	X	IND	15	Refusée					S		Convention collective
CONSOLTEX INC. (RUE WILLARD)	X	FTQ	26	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.02.07
CONSOLTEX INC. (RUE DES TEXTILES)	X	FTQ	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.02.07
CORPORATION IMMOBILIÈRE CÔTE ST-LUC	X	CSD	6	Accordée	Durant				S		Convention collective
AIR CARGO SEPT-ILES INC.	X	FTQ	3	Accordée	Avant				S		Convention collective
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU TRAVAIL DE RIVIÈRE DAVY (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	24	Accordée					S	Ne pas intervenir	Révocation du syndicat
ÉCHO DE LA TUQUE ET DU HAUT ST-MAURICE	X	FTQ	7	Accordée			L-O	7	S	Ne pas intervenir	
CANDIAC, VILLE DE	X	FTQ	60	Accordée	Avant				S		Convention collective
LABORATOIRE ORLÉANS INC.	X	CSN	25	Accordée					S		Désistement du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
BUREAU INVESTIGATION CONCORDE CANADA LTÉE  <b>TOTAL : 10</b>	X	IND	400	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.06.09
<b>MARS 1982</b>											
LIVROBEC INC.	X	CSN	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	82.10.01
VAL DES LACS, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	4	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.06.16
GARDERIE DRUMMONDVILLE INC.	X	CSN	14	Accordée	Avant		L-O	14	S		Convention collective
RÉAL GRONDIN INC.	X	FTQ	6	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>AVRIL 1982</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>MAI 1982</b>											
CENTRE D'ACCUEIL DOMRÉMY	X	CSN	13	Refusée					S		Irrecevable
AUTOMOBILE LADA GINO INC.	X	FTQ	5	Accordée			G	5	S	Déterminer contenu c.c.	82.12.23
CENTRE D'ACHAT EUGÈNE RIOUX & FILS LTÉE	X	FTQ	8	Refusée					S		Révocation du syndicat
HABITACLE DES LAURENTIDES, L'	X	FTQ	10	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
UNIVERSITÉ CONCORDIA	X	IND	700	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.04.16
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>JUIN 1982</b>											
SŒURS FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE	X	FTQ	21	Accordée	Avant				S		Convention collective
FÉDÉRATION DE L'UPA ST-JEAN VALLEYFIELD	X	CSN	20	Refusée					S		Convention collective
CANADA WASTE PAPER CO. REG'D	X	FTQ	7	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
AUTO ÉCOLE GATINEAU ENRG.	X	CSN	4	Accordée	Durant				S		Convention collective
BLANCA CANADA INC.	X	FTQ	3	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.06.27
ZELLERS LTÉE – ST-EUSTACHE	X	FTQ	98	Refusée					S		Convention collective
HERVÉ BERNIER INC.	X	CSN	20	Accordée			G	20	S	Déterminer contenu c.c.	84.05.31
THOMCOR CIE DE GESTION LTÉE	X	FTQ	31	Accordée			L-O	31	S		Fermeture d'entreprise
F.T.Q. CONSTRUCTION (EMPLOYÉS PROFESSIONNELS ET DE BUREAUX)	X	FTQ	8	Accordée	Avant				S		Convention collective
BÉTONNIÈRE P.E. LABRECQUE & FILS INC.	X	FTQ	15	Accordée			G	15	S	Déterminer contenu c.c.	83.05.04
<b>TOTAL : 10</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUILLET 1982</b>											
GRUPE SAMSON INC. (MÉTRO FLOT)	X	CSD	14	Accordée			G	14	S	Ne pas intervenir	
ENTREPRISES ANDRÉ TOUGAS INC., LES	X	FTQ	19	Accordée					E-S	Déterminer contenu c.c.	83.03.17
ENTRETIEN CHEVALIER LTÉE	X	FTQ	12	Accordée					S	Ne pas intervenir	
MONT-CARMEL FURNITURE CO. LTD	X	CSN	20	Accordée			G	20	S	Déterminer contenu c.c.	83.06.29
CHAISE EWING	X	CSN	40	Accordée	Durant				S		Convention collective
ENTREPRISES MAGICO LTÉE, LES	X	CSN	6	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>AOÛT 1982</b>											
M. & D. PICORY	X	FTQ	90	Accordée			L-O G	90	S	Déterminer contenu c.c.	83.04.15
COMPAGNIE DE TANNAGE COYLE INC.	X	IND	35	Refusée					S		Convention collective
W.J. LAFAVE & FILS LTÉE	X	CSN	15	Accordée			G	15	S	Déterminer contenu c.c.	83.11.21
TERREBONNE, CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE	X	FTQ	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.02.25
<b>TOTAL : 4</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>SEPTEMBRE 1982</b>											
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS DE LA RIVE-SUD	X	IND	3	Refusée					S		Convention collective
RESTAURANTS MARIE-ANTOINETTE INC.	X	IND	10	Refusée			L-O G	10	S		Convention collective
SECRÉTARIAT DES ORGANISMES DE LOISIRS DU QUÉBEC	X	IND	10	Refusée					S		Arbitrage volontaire
AGENCE DE SÉCURITÉ FORTIN INC. – MONTRÉAL	X	IND	90	Refusée					S		Désistement du syndicat
AGENCE DE SÉCURITÉ FORTIN INC. – HÂVRE ST-PIERRE	X	IND	6	Refusée					S		Désistement du syndicat
DELISLE, CORPORATION MUNICIPALE DE	X	CSD	10	Refusée					S		Irrecevable
TRANSPORT GASTON NADEAU	X	CSN	28	Accordée					S		Révocation du syndicat
SAINT-GABRIEL EXPRESS	X	CSN	3	Accordée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>OCTOBRE 1982</b>											
AGENCE DE SÉCURITÉ FORTIN INC. – RIMOUSKI	X	IND	6	Refusée					S		Désistement du syndicat
M.I. VARIÉTÉS INC.	X	FTQ	8	Accordée					E-S	Déterminer contenu c.c.	83.04.28

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CANADIAN FOUNDRIES SUPPLIES & EQUIPMENT LTD	X	FTQ	15	Refusée					E		Convention collective
CONCORD FREIGHT SYSTEMS LTD	X	FTQ	6	Accordée					S		Désistement du syndicat
LIMOTRAN INC.	X	FTQ	3	Accordée					S		Désistement du syndicat
FÉDÉRATION DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE DU BAS ST-LAURENT INC.	X	FTQ	8	Accordée			G	8	S	Déterminer contenu c.c.	82.04.28
DESBIENS, VILLE DE	X	CSN	4	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.05.31
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>NOVEMBRE 1982</b>											
CAISSE POPULAIRE ST-MARTIN	X	CSD	14	Accordée	Avant		G	14	S		Convention collective
COLUMBIA FRAME INC.	X	FTQ	60	Refusée					S		Convention collective
C.A.B. ILE D'ORLÉANS	X	FTQ	1	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.04.12
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC INC.	X	CSN	7	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.10.24
ANJOU 80	X	CSN	15	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>DÉCEMBRE 1982</b>											
FIRESTONE CANADA INC.	X	CSN	100	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.08.08

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
LACROIX QUÉBEC INC.	X	CSD	7	Refusée			G	7	S		Convention collective
SUMICO INC.	X	CSN	100	Refusée					S		Révocation du syndicat
RESTAURANT ABACUS (98236 CANADA LIMITED)	X	FTQ	13	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.11.03
ROGER RAINVILLE & FILS INC.	X	CSN	30	Accordée			L-O	30	E	Déterminer contenu c.c.	83.10.20
DYNAFLAIR CORP. CANADA INC.	X	FTQ	29	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>JANVIER 1983</b>											
ABATTOIR DU NORD LTÉE	X	FTQ	125	Accordée			G	125	S	Déterminer contenu c.c.	83.12.23
JACK AUSTIN DRUG CO. LTD	X	CSN	3	Accordée	Avant				S		Convention collective
CHAUSSURES KINNEY DU CANADA LTÉE	X	CSN	4	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.12.20
CONTREPLAQUÉS ARTWOOD INC.	X	CSD	25	Refusée					S		Autre raison
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>FÉVRIER 1983</b>											
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE HARPELL	X	FTQ	200	Refusée					S		Révocation du syndicat
CASCADE MERCURY 1981 LTÉE	X	FTQ	6	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>MARS 1983</b>											
SUPÉRIEUR PROPANE LTÉE (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	50	Accordée					S	Ne pas intervenir	
MOTEL VILLA MON REPOS	X	FTQ	30	Refusée					S		Révocation du syndicat
PIÈCES D'AUTO COUGAR DU CANADA LIMITÉE	X	FTQ	65	Accordée		C	G	65	S		Règlement hors cour
SAINT-FRANÇOIS EXPRESS INC.	X	FTQ	7	Accordée					S	Ne pas intervenir	
GOGO PIZZA INC.	X	FTQ	60	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	83.10.23
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>AVRIL 1983</b>											
TEMPOR INC.	X	CSN	104	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.05.10
NOTRE-DAME DU LAC, VILLE DE	X	IND	8	Accordée	Avant				S		Convention collective
DIRECT FILM	X	CSN	180	Accordée	Avant		L-O	180	E		Convention collective
CLARKE MAC GILLIVRAY WHITE	X	IND	25	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.07.01
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU TRAVAIL DE RIVIÈRE DAVY (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	FTQ	24	Refusée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 5</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>MAI 1983</b>											
MC MASTERVILLE, VILLAGE DE	X	IND	14	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.01.06
INDUSTRIES CAN AM (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	IND	5	Refusée					S		Désistement du syndicat
GARDERIE AU JARDIN DE PIERROT	X	CSN	9	Accordée			G	9	E	Déterminer contenu c.c.	84.08.03
CEVERA INC. (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	IND	2	Accordée					S		Désistement du syndicat
OPÉRATIONS FORESTIÈRES LAFONTAINE INC.	X	CSN	30	Accordée			G	30	S	Déterminer contenu c.c.	83.11.22
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>JUIN 1983</b>											
MAISON DE TISSUS BOUCLAIR	X	FTQ	25	Accordée					S		Désistement du syndicat
SERVICE D'ENTRETIEN UNIBEC INC.	X	FTQ	10	Refusée					S		Convention collective
CAPITAINE COURRIER CORPORATION	X	FTQ	30	Accordée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUILLET 1983</b>											
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	X	CSN	55	Refusée					S		Convention collective
COMPAGNIE TREMBLAY LTÉE	X	CSN	6	Accordée	Avant		G	6	S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU TRAVAIL DE RIVIÈRE DAVY (3 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	FTQ	24	Accordée					S	Ne pas intervenir	
ÉCOLE DE CONDUITE RIVERIN	X	CSN	3	Accordée	Avant				S		Convention collective
ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON LTÉE (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	CSN	6	Accordée					S		Désistement du syndicat
AUTO ÉCOLE ROUBEC CHICOUTIMI	X	CSN	5	Accordée	Avant				S		Convention collective
AUTO ÉCOLE ROUBEC JONQUIÈRE	X	CSN	5	Accordée	Avant				S		Convention collective
AUTO ÉCOLE ROUBEC LA BAIE	X	CSN	2	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>AOÛT 1983</b>											
CAISSE POPULAIRE STE-GEMMA DE MONTRÉAL	X	FTQ	14	Refusée					S		Révocation du syndicat
PLACEMENT MALEGA INC. (RESTAURANT LE DEAUVILLE)	X	CSD	35	Refusée			G	35	S		Révocation du syndicat
P. SIMARD – BEAUPORT (GARAGE ET ENTRETIEN)	X	CSD	10	Refusée					E		Convention collective
P. SIMARD – BEAUPORT (VENDEURS)	X	CSD	7	Refusée					E		Convention collective
P. SIMARD – QUÉBEC	X	CSD	13	Refusée					E		Convention collective
P. SIMARD – STE-FOY	X	CSD	13	Refusée					E		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CAISSE POPULAIRE STE-BRIGIDE	X	FTQ	6	Accordée	Avant				S		Convention collective
MARCHÉ ROGER RODRIGUE	X	CSD	20	Refusée			G	20	S		Convention collective
CARREAU RAMCA LTÉE	X	FTQ	8	Accordée					S		Révocation du syndicat
VANDRY LTÉE	X	CSN	7	Refusée					S		Convention collective
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE GUIDISME ET DE SCOUTISME	X	CEQ	11	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.11.15
<b>TOTAL : 11</b>											
<b>SEPTEMBRE 1983</b>											
SERVICES TÉLÉPHONIQUES ALERTE LTÉE	X	FTQ	40	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.04.30
INDUSTRIES ROUILLARD	X	CSN	17	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>OCTOBRE 1983</b>											
BOUTIQUE AUTOMOBILE M.P.R.	X	FTQ	9	Accordée			L-O	9	S	Déterminer contenu c.c.	84.04.13
ALIMENTS ORIENTAL	X	FTQ	25	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>NOVEMBRE 1983</b>											
ALBERT PERRON INC.	X	CSN	7	Accordée			L-O	7	S	Déterminer contenu c.c.	84.03.28
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>DÉCEMBRE 1983</b>											
CAISSE POPULAIRE ST-CHARLES GARNIER	X	FTQ	5	Accordée			L-O	5	S	Déterminer contenu c.c.	86.05.22
S.P.I.I.Q.	X	IND	14	Accordée	Durant		G	14	S		Convention collective
F.T.Q. CONSTRUCTION	X	FTQ	8	Accordée	Avant				S		Convention collective
MODES LYNA & FRANK INC., LES	X	FTQ	25	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	Fermeture d'entreprise
INDUSTRIES STEPA ALUMINIUM LTÉE	X	FTQ	10	Refusée					S		Convention collective
SERVICE D'ALIMENTATION MERCIER	X	FTQ	21	Refusée			G L-O	21	S		Arbitrage volontaire
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>JANVIER 1984</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>FÉVRIER 1984</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
SAINT-BONIFACE DE SHAWINIGAN, MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE	X	FTQ	9	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.12.11
RÔTISSERIES DU HAUT-RICHELIEU LIMITÉE, LES	X	CSN	45	Refusée			L-O	45	S		Convention collective
GARAGE TURGEON INC.	X	FTQ	4	Refusée			L-O	4	S		Désistement du syndicat
ROBERT & ROBERT (1978) LTÉE	X	CSD	60	Refusée					E		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>MARS 1984</b>											
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	X	IND	150	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	85.02.22
MAGASINS HART INC., LES	X	FTQ	20	Refusée					S		Convention collective
RESTAURANT JULIEN ST-AMANT	X	FTQ	23	Refusée		C			S		Convention collective
RESTAURANT AUX TROIS PETITS POINTS	X	FTQ	25	Refusée			G	25	S		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>AVRIL 1984</b>											
SAINT-GABRIEL LALEMANT, CORPORATION MUNICIPALE DE	X	CSD	3	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	84.11.02
MC ASPHALT INC.	X	CSD	15	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>MAI 1984</b>											
PAUL SPENCE INC.	X	CSN	38	Refusée					S		Convention collective
JOUETS GRAND LTÉE	X	FTQ	12	Refusée					S		Désistement du syndicat
CONSEIL CONJOINT QUÉBÉCOIS	X	FTQ	17	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUIN 1984</b>											
PLASTIQUES SIMPORT LTÉE, LES	X	FTQ	30	Accordée	Durant				S		Convention collective
PIR VIR INC.	X	FTQ	57	Accordée	Avant				S		Convention collective
SÉMINAIRE MARIE REINE DU CLERGÉ	X	IND	13	Accordée	Avant				S		Convention collective
ENTREPRISES RAY CAR INC., LES	X	CSN	20	Accordée	Avant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
DUMAIS & FRÈRES 1983 INC.	X	CSN	12	Refusée			L-O	12	S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>JUILLET 1984</b>											
COGEIM INC.	X	FTQ	13	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	85.07.19
RESTAURANT BOU-BOU	X	CSD	18	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
BOULANGERIE CENTRALE INC.	X	FTQ	12	Refusée			G	12	S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
ABATTOIR STE-JULIENNE LTÉE	X	FTQ	14	Accordée	Avant				S		Convention collective
RÉSIDENCE LE FLEURALIE INC.	X	CSN	35	Accordée	Avant		G	35	S		Convention collective
TERRASSE FLEURALIE INC., LA	X	CSN	12	Accordée	Avant				S		Convention collective
ALMA, VILLE D' (BIBLIOTHÈQUE)	X	FTQ	7	Refusée					S		Convention collective
CEVERA INC. (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	IND	2	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>AOÛT 1984</b>											
ALBECO INC.	X	FTQ		Accordée	Avant		G		E-S		Convention collective
STARNOPAK INC.	X	FTQ	9	7	Refusée			9	E-S		Arbitrage volontaire
TEINTURERIES DE FOURRURES MODERNES INC., LES	X			4	Refusée				E		Arbitrage volontaire
FREINS LEMCO LTÉE	X <sup>FTQ</sup>	FTQ		15	Refusée				S		Fermeture d'entreprise
PHILIPPE JOBIN INC.	X	CSD		7	Accordée		G	7	E	Déterminer contenu c.c.	85.02.01
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>SEPTEMBRE 1984</b>											
SUPERMARCHÉ BERTHIERVILLE	X	CSN		40	Accordée		L-O	40	E	Déterminer contenu c.c.	85.10.21
LIBRAIRIE LECLERC LTÉE & IMPRIMERIE LECLERC	X	CSD		15	Refusée				S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
W. LAFRAMBOISE	X	FTQ	25	Refusée					S		Révocation du syndicat
CLAUDE ET MARCEL MARTIN INC. (RÔTISSERIES ST-HUBERT) (4 DOSSIERS)	4	CSN	268	Refusées			G	268	S		Convention collective
PRODUITS DE BOÎTES DE CARTON D'ALMA LTÉE, LES	X	CSN	5	Accordée	Durant				S		Convention collective
INDUSTRIES LPM INC., LES	X	FTQ	40	Refusée			L-O	40	S		Convention collective
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>OCTOBRE 1984</b>											
HARENG DU NORD INC.	X	FTQ	80	Refusée					S		Révocation du syndicat
ATELIER PUBLI COMPO INC.	X	FTQ	20	Refusée					E		Arbitrage volontaire
ÉPICIERS UNIS MÉTRO RICHELIEU (CENTRE MÉRITE 1) (3 DOSSIERS)	3	FTQ	400	Refusées			G	400	E		Convention collective
INDUSTRIES TAG LTÉE, LES	X	FTQ	18	Refusée			G	18	S		Révocation du syndicat
GAUBEL MÉTAL LTÉE	X	FTQ	18	Refusée					E		Fermeture d'entreprise
J. LABONTÉ & FILS INC.	X	CSN	45	Accordée	Avant		L-O	45	S		Convention collective
INDUSTRIES WELFAB CANADA LTÉE, LES	X	FTQ	15	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
MEUBLES EREL LTÉE	X	FTQ	50	Refusée			G	50	S		Convention collective
SPÉCIALITÉS D'EMBALLAGE DE CADEAU RUBAN GALLANT LTÉE	X	FTQ	6	Accordée					S		Fermeture d'entreprise

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 11</b>											
<b>NOVEMBRE 1984</b>											
ÉLÉGANTES GAINES ALPA, LES	X	FTQ	38	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	85.02.01
DISCO BAR VENDREDI 13	X	FTQ	12	Refusée					S		Désistement du syndicat
ARTHABASKA, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'	X	CSD	7	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	85.06.11
ZELLER'S LTÉE – AYLMEER	X	CSN	84	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	85.08.16
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>DÉCEMBRE 1984</b>											
NOVAX DISTRIBUTION INC.	X	CSN	10	Refusée					S		Convention collective
ANTOINE GUERTIN LTÉE	X	FTQ	44	Refusée			G	44	S		Convention collective
DIVERSEY WYANDOTTE INC.	X	IND	13	Refusée					S		Convention collective
UNIVERCO HYDRAULIQUE 1978	X	FTQ		Refusée			L-O		S		Convention collective
ROBERT CROTEAU SUCCURSALE 5 LTÉE	X	CSN	<sup>8</sup> 21	Refusée			G	<sup>8</sup> 21	S		Fermeture d'entreprise
LE GOBELET INC.	X	CSN	45	Refusée			L-O	45	E		Arbitrage volontaire
<b>TOTAL : 6</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JANVIER 1985</b>											
INDUSTRIES ÉNARD LECLERC INC., LES	X	CSD	14	Accordée	Avant		L-O	14	S		Convention collective
IGA ALIMENTATION (PLACE ST-CHARLES)	X	FTQ	38	Accordée	Durant		L-O	38	E		Convention collective
LOCKWELD	X	CSN	90	Refusée					S		Irrecevable
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>FÉVRIER 1985</b>											
ROSAIRE BÉDARD LTÉE	X	CSN	40	Refusée			L-O	40	E		Convention collective
CAROLD PICHETTE & FILS LTÉE	X	FTQ	40	Refusée					S		Révocation du syndicat
SPRINGDALE CANADA INC.	X	FTQ	8	Accordée	Durant		G	8	S		Convention collective
HÔTEL MOTEL UNIVERSEL DRUMMONDVILLE ENR.	X	FTQ	24	Refusée			G	24	E		Désistement de l'employeur
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>MARS 1985</b>											
ORATOIRE ST-JOSEPH DU MONT-ROYAL	X	FTQ	165	Refusée					S		Convention collective
IMPRIMERIE DANIEL INC.	X	FTQ	5	Accordée	Durant				S		Convention collective
GOLDFARB BROS	X	FTQ	9	Refusée					S		Révocation du syndicat
CAPITALE TOYOTA QUÉBEC INC.	X	CSD	4	Refusée			G	4	E		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
LISE BAREIL (CAFÉTÉRIA DE LOUISEVILLE)	X	FTQ	5	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>AVRIL 1985</b>											
COOP DE TAXI DE MONTRÉAL	X	FTQ	8	Refusée					S		Convention collective
COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK	X	CEQ	8	Refusée					S		Irrecevable
CIMENT ST-LAURENT	X	FTQ	19	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	85.10.25
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>MAI 1985</b>											
ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	X	FTQ	2	Accordée					S		Désistement du syndicat
TRANSPORT WILFRID GAUTHIER	X	FTQ	7	Refusée					S		Désistement du syndicat
SAINT-FULGENCE, MUNICIPALITÉ DE	X	FEMSQ	4	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	85.11.27
PNEUS MARCEL RICHARD INC.	X	CSN	11	Refusée					S		Convention collective
O.J. OUELLETTE	X	FTQ		Accordée	Avant		G		E		Convention collective
			36					36			

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
JEAN BIBEAU INC. – TRANSPORT TILLY INC. & TRANSPORT LOTBINIÈRE	X	CSN	25	Refusée					S		Convention collective
RADIATEURS ROY LTÉE	X	CSD	7	Refusée			G	7	E		Convention collective
BEN TRANSPORT	X	FTQ	8	Refusée					S		Syndicat inactif
DES ESCOUMINS, CORPORATION MUNICIPALE	X	FEMSQ	9	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>JUIN 1985</b>											
HÔTELLERIE DES GOUVERNEURS INC.	X	CSN	4	Accordée	Durant				S		Convention collective
A.F. ÉCONOMIQUE AUTO	X	FTQ	7	Refusée			G	7	S		Convention collective
SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL	X	CSN	225	Refusée					E		Arbitrage volontaire
SCIERIE LEDUC, DIVISION DE PAPETERIE REED	X	FTQ	5	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	86.04.01
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC	X	FTQ	5	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	86.04.29
SŒURS DE STE-CROIX, LES (PAVILLON ST-JOSEPH)	X	CSN	110	Accordée			G	110	E	Déterminer contenu c.c.	86.02.07
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>JUILLET 1985</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
GRUPE U.C.S.	X	FTQ	5	Accordée			L-O	5	S		Désistement du syndicat
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS STE-BERNADETTE	X	FTQ	23	Refusée			G	23	E		Convention collective
MARCHÉ LES CHÛTES	X	CSN	45	Accordée			L-O	45	S	Déterminer contenu c.c.	85.12.02
J. EMERY LAVERGNE	X	CSN	33	Accordée			L-O	33	S	Déterminer contenu c.c.	86.02.19
ABATTOIR L. FORTIN & FILS LTÉE (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	24	Refusée			L-O	24	S		Fermeture d'entreprise
MONTREAL AIRPORT HILTON INTERNATIONAL	X	CSN	13	Refusée			L-O	13	S		Convention collective
MANAC INC.	X	CSD	9	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
CAPITALE BANDAG INC.	X	CSD	16	Refusée					S		Syndicat inactif
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES PIERREFONDS-DOLLARD DES ORMEAUX	X	FEMSQ	35	Refusée					S		Arbitrage volontaire
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>AOÛT 1985</b>											
PRODUITS L.B. LTÉE	X	FTQ	19	Accordée	Avant		G	19	S		Convention collective
MEUBLES BEAUCERONS INC.	X	CSD	150	Refusée			G	150	E		Convention collective
HÔTELLERIE DE GASPARD	3	FTQ	85	Accordée			G	85	S-E	Déterminer contenu c.c.	86.04.25
PÊCHERIES DE L'ANSE AU GRIFFON, LES	X	CSN	35	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
91637 CANADA LTÉE (RÔTISSERIES ST-HUBERT, HULL)	X	CSN	45	Accordée			G	45	E	Déterminer contenu c.c.	86.06.09
ARMÉE DU SALUT, L'	X	FTQ	25	Refusée			G	25	S		Arbitrage volontaire
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>SEPTEMBRE 1985</b>											
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	X	IND	31	Refusée					S		Convention collective
MARIO PÉRIGNY INC.	X	FTQ	6	Refusée					S		Convention collective
A.J.R. BERGERON INC.	X	CSN	15	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	86.06.16
PRODUITS DE BOIS VALCO, LES	2	IND	11	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	86.03.24
DÉPANNEC INC. (MAGUIRE LTÉE)	X	CSD	14	Accordée			G	14	E	Déterminer contenu c.c.	86.01.14
PRESSENK INSTRUMENTS INC.	X	FTQ	25	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
AUTOBUS DU LITTORAL	X	CSN	11	Refusée		C			S		Convention collective
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>OCTOBRE 1985</b>											
FERME CARNAVAL	X	FTQ	220	Accordée	Durant		G	220	E		Convention collective
COWANSVILLE, VILLE DE	X	CSN	22	Refusée					S		Désistement du syndicat
ÉPICIERS UNIS MÉTRO RICHELIEU	X	CSN	10	Refusée					E		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
MANOIR DU SPAGHETTI	X	CSN	30	Refusée					S		Convention collective
EXPANSION DESIGN INC.	X	FTQ	35	Accordée	Avant				S		Convention collective
XÉROX CANADA INC.	X	CSN	140	Refusée		C			S		Désistement du syndicat
SERVICES ADMINISTRATIFS U.V. INC.	X	FTQ	1	Refusée			G	1	E		Convention collective
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>NOVEMBRE 1985</b>											
FICOMAT INC.	X	CSD	22	Refusée					S		Révocation du syndicat
STRUCTURES G.B. LTÉE, LES	X	CSN	5	Accordée		C			S		Désistement du syndicat
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME-DU-FOYER	X	FTQ	23	Refusée			G	23	E		Convention collective
COMTERM INC.	X	IND	225	Refusée					S		Convention collective
ROND POINT DODGE CHRYSLER LTÉE	X	FTQ	14	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>DÉCEMBRE 1985</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>JANVIER 1986</b>											
COLIBRI FURNITURE CANADA LTD	X	FTQ	12	Refusée		C			S		Syndicat inactif

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
BOÎTES DE CAMION CHAMPION LTÉE	X	FTQ	70	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	86.07.29
CRÉATIONS JOSEPH SARRAZIN	X	FTQ	55	Refusée					S		Révocation du syndicat
COUVOIR DÉSY	X	CSN	48	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	86.07.09
FILLION ET FRÈRES	X	CSD	14	Accordée			G	14	E	Déterminer contenu c.c.	86.11.17
RAYMOND 1973 LTÉE	X	FTQ	15	Accordée		C			S	Déterminer contenu c.c.	86.11.17
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>FÉVRIER 1986</b>											
129602 CANADA INC. (L'PÈRE DU SPAGHETTI)	X		10	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
PRÉPARATIONS SARTIGAN INC., LES	X <sup>FTQ</sup>	CSN	25	Accordée					E		Révocation du syndicat
ELIFER INC.	X	FTQ	15	Refusée		C			S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>MARS 1986</b>											
MANUFACTURE JACK SPRATT INC.	X	CSD	275	Refusée			G	275	E		Convention collective
FONDERIE INDUSTRIELLE LAFORO INC.	X	CSD	40	Refusée					S		Convention collective
INDUSTRIES PLASTIQUES POLAR LTÉE, LES	X	FTQ	100	Accordée	Durant				S		Convention collective
SOCIÉTÉ DES ENFANTS HANDICAPÉS	X	CSN	10	Refusée					S		Arbitrage volontaire

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
(GARDERIE)											
SOCIÉTÉ DES ENFANTS HANDICAPÉS (AMBULANCIERS)	X	CSN	10	Refusée					S		Arbitrage volontaire
SOCIÉTÉ DES ENFANTS HANDICAPÉS (BUREAU)	X	CSN	10	Refusée					S		Arbitrage volontaire
LAINAGES VICTOR LTÉE, LES	X	IND	210	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>AVRIL 1986</b>											
JALOPTIC LIMITÉE	X	FTQ	12	Refusée			G	12	S		Convention collective
TRANSPORT SANITAIRE JASMIN CARON INC.	X	FTQ	10	Accordée	Durant				S		Convention collective
FERME CARNAVAL (BEAUPORT)	X	FTQ	301	Refusée					E		Convention collective
ABATTOIR L. FORTIN & FILS LTÉE (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	FTQ	24	Refusée					S		Révocation du syndicat
LOISIR LITTÉRAIRE DU QUÉBEC	X	CEQ	1	Refusée					S		Désistement du syndicat
1846-9866 QUÉBEC INC. (SHANGRILA)	X	IND	120	Refusée					S		Convention collective
HOULE AUTOMOBILE LTÉE	X	FTQ	4	Refusée					S		Révocation du syndicat
ALIMENTS 2000 INC.	X	CSN	20	Accordée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 8</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>MAI 1986</b>											
HOTEL MOTEL UNIVERSEL D'ALMA	X	FTQ	15	Accordée	Avant		G	15	E		Convention collective
HUNTINGDON, VILLE DE	X	CSN	1	Refusée					S		Convention collective
BRABANT ET PHILIPS LTÉE	X	FTQ	10	Refusée					S		Révocation du syndicat
MESSAGERIES DYNAMIQUES	X	FTQ	32	Refusée			G	32	E		Convention collective
PRINCEFIB INC.	X	CSD	40	Refusée			G	40	E		Convention collective
FÉDÉRATION DE L'UPA DES LAURENTIDES	X	CSN	13	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>JUIN 1986</b>											
LAMI SKI INC.	X	CSN	33	Accordée			L-O	33	E	Déterminer contenu c.c.	86.10.30
MULTILAB INC.	X	FTQ	13	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
MANSON INSULATION INC. (ISOLATION MANSON INC.)	X	FTQ	125	Refusée			G	125	E		Convention collective
GARDERIE LA JONGLERIE	X	CSN	10	Refusée			G L-O	10	E		Arbitrage volontaire
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>JUILLET 1986</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
NIEDNER'S LTD	X	FTQ	49	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	87.06.19
GAZETTE, THE	X	FTQ	40	Refusée					E		Convention collective
SOCIÉTÉ DES PÊCHES DE NEWPORT	X	FTQ	350	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>AOÛT 1986</b>											
CAISSE POPULAIRE ANCIENNE LORETTE	X	CSN	60	Refusée			G L-O	60	E		Convention collective
O.E. MC INTYRE LTÉE	X	FTQ	285	Refusée					E		Fermeture d'entreprise
BOIS LEE-AN INC.	X	FTQ	11	Accordée	Avant				S		Convention collective
GROUPEMENT AGRO FORESTIER DE LA RISTIGOUCHE	X	FTQ	140	Refusée					S		Révocation du syndicat
E. GAGNON LTÉE	X	CSN	304	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	87.04.24
J.R.R. VERMAY LTÉE	X	FTQ	30	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	87.06.05
C.O.F.E.Q.	X	CSN	46	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>SEPTEMBRE 1986</b>											
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	X	FTQ	26	Refusée					S		Irrecevable

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
TRUDO INC. (INDUSTRIES MODERNES MELBOURNE)	X	FTQ	3	Refusée					S		Désistement du syndicat
PHARMÉTICS LTÉE (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	41	Refusée					E		Convention collective
116813 CANADA INC. (AUBERGE ROYALE ENR.)	X		20	Accordée	Avant				S		Convention collective
SOTELMONT INC.	X <sup>FTQ</sup>	CSN	30	Refusée					E		Convention collective
SCIERIE MITIS INC.	X	IND	80	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>OCTOBRE 1986</b>											
PRODUITS DE DRAINAGE SHERBROOKE	X	CSD	15	Refusée					S		Irrecevable
CENTRE MÉDICAL HOCHELAGA (82) INC.	X	FTQ	15	Refusée		C			S		Révocation du syndicat
CENTRE MÉDICAL MÉTRO JARRY	X	FTQ	12	Accordée	Durant				S		Convention collective
LORENZO INDUSTRIES INC.	X	CSN	45	Accordée	Avant				E		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>NOVEMBRE 1986</b>											
INDUSTRIES JARO INC.	X	CSN	40	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>DÉCEMBRE 1986</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
PARKWAY PONTIAC BUICK GMC INC.	X	IND	20	Accordée					S		Désistement du syndicat
CONFECTION PARC GEORGES LTÉE	X	IND	75	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
CARREFOUR DE L'AUTO D'ALMA LTÉE	X	CSD	4	Refusée					E		Convention collective
CAREY DIAB (DAISY FRESH)	X	CSD	40	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
PICARD INDUSTRIES INC.	X	CSD	20	Refusée			L-O	20	S		Convention collective
CHARLEVOIX SKI – FAMILLE RAYMOND MALENFANT	X	CSN	40	Refusée			G	40	E		Convention collective
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>JANVIER 1987</b>											
COMPTOIR AGRICOLE ST-HYACINTHE	X	IND	7	Refusée					S		Convention collective
ATELIER D'USINAGE ROCK INC.	X	IND	15	Refusée					S		Désistement du syndicat
DYNAFLEX INC.	X	FTQ	13	Refusée					S		Convention collective
SORELI INC.	X	FTQ	5	Refusée					S		Révocation du syndicat
LOCATION RICHELIEU	X	FTQ	15	Accordée	Durant		G	15	E		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>FÉVRIER 1987</b>											
PRODUITS VÉTÉRINAIRES DISPAR (CANADA) LIMITÉE	X	CSN	23	Accordée			G	23	E	Déterminer contenu c.c.	87.09.21

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUBERGE ESTRIMONT ENR. (130146 CANADA INC.) / 2334-5762 QUÉBEC INC.)	X	FTQ	45	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	88.02.02
FILTRES QIF INC.	X	CSD	9	Refusée			L-O	9	S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>MARS 1987</b>											
AU PETIT GORET (1979) INC.	X	FTQ	55	Refusée					S		Irrecevable
MONT-TREMBLANT, CORPORATION MUNICIPALE DE	X	FTQ	5	Refusée			L-O	5	S		Convention collective
DO SERVICES INC.	X	IND	8	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	87.09.23
MATÉRIO PLESSIS	X	FTQ	10	Refusée					S		Convention collective
LAFERTÉ & LETENDRE	X	FTQ	15	Refusée					S		Convention collective
JACQUES LAFERTÉ LTÉE	X	FTQ	15	Refusée					S		Convention collective
CHIC PONTIAC BUICK LIMITÉE	X	CSD	25	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	87.10.15
LIBRAIRIE L.I.M.A.	X	CSN	14	Accordée	Avant		G	14	S		Convention collective
SERVICES ANTI-CRIME DES ASSUREURS	X	IND	18	Refusée					S		Convention collective
ALUMINIUM DU CANADA DIVISION FIL ET CÂBLE ALCAN USINE DE ST-AUGUSTIN	X	CSN	40	Accordée	Avant		G	40	E		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 10</b>											
<b>AVRIL 1987</b>											
MÉTROPOLITAIN STORES LIMITED	X	FTQ	14	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
INDUSTRIES CAN-AM, LES (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	IND	19	Refusée					S		Convention collective
FABTRON CORPORATION INC.	X	IND	27	Refusée					S		Irrecevable
STUDIO A ENTREPRISES MUSICALES	X	CSN	52	Accordée			L-O	52	E	Déterminer contenu c.c.	Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>MAI 1987</b>											
INDUSTRIES RENAUD INC.	X	FTQ	25	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>JUIN 1987</b>											
INDUSTRIES PIEDMONT LIMITÉE	X	FTQ	30	Refusée			G	30	S		Fermeture d'entreprise
CANVIL LIMITÉE	X	FTQ	15	Accordée			G	15	S	Déterminer contenu c.c.	88.02.23
RESTAURANT LES JARDINS	X	CSN	50	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUILLET 1987</b>											
GILLES PARÉ FRUITS ET LÉGUMES ET	X	CSD	7	Accordée			G	7	E	Déterminer contenu c.c.	88.05.06

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
TRANSPORT GILLES PARÉ											
AMBULANCE D'ALMA, AMBULANCE AUBIN, AMBULANCE MIDO LTÉE, EMERY GRAVEL INC., MAISON GAUDREULT ET ROY INC., URGENGE LAC ST-JEAN, URGENGE SAGUENAY (ANSE ST-JEAN), URGENGE SAGUENAY (LA BAIE)	8	CSN	58	Accordées	Avant				E		Désistement de l'employeur
CHATHAM, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	8	Accordée	Durant				S		Convention collective
TRANSPORT DE PRODUITS FORESTIERS C.D.L. LTÉE	X	CSD	7	Accordée	Durant				S		Convention collective
RESTAURANT FULLER'S	X	FTQ	25	Refusée					S		Révocation du syndicat
HÔTEL MONTRÉAL CRESCENT	X	CSN	45	Refusée			G	45	S		Convention collective
<b>TOTAL : 13</b>											
<b>AOÛT 1987</b>											
ZELLER'S LIMITÉE – MONTRÉAL-NORD	X	FTQ	82	Accordée			G	82	E	Déterminer contenu c.c.	88.09.19
MARCHÉ BERNARD LEMAY	X	CSN	22	Accordée	Durant		L-O	22	E		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>SEPTEMBRE 1987</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>OCTOBRE 1987</b>											
VILLEMAIRE RELIEUR INC.	X	CSD	50	Accordée			G L-O	50	S		Désistement du syndicat
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT DU SOUS-TITRAGE	X	FTQ	19	Refusée					S		Convention collective
AUTOMOBILE PIERRE LEFEBVRE TOYOTA INC.	X	CSN	3	Refusée					E		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>NOVEMBRE 1987</b>											
SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES	X	FTQ	30	Refusée					S		Convention collective
PHARMÉTICS LTÉE (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X	FTQ	15	Refusée					E		Convention collective
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY	X	IND	3	Accordée			G	3	S	Déterminer contenu c.c.	88.05.22
<b>TOTAL : 3</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>DÉCEMBRE 1987</b>											
152106 CANADA INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (RÉSIDENCE ST-MALO)	X	FTQ	40	Refusée					S		Arbitrage volontaire
AVANT-GARDE LIMITÉE	X	IND	20	Refusée					S		Révocation du syndicat
RESTAURANT MARGO-LEE	X	FTQ	15	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	88.05.17
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JANVIER 1988</b>											
MYSTO INC.	X	FTQ	14	Refusée			G	14	S		Convention collective
BERNARD BRETON INC.	X	FTQ	30	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	88.08.12
CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS DE LA CUM	X	FTQ	25	Accordée	Durant		G	25	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
COMPAGNIE MOTOPARTS INC.	X	CSN	11	Accordée	Avant		L-O	11	S		Convention collective
SERVOMATION QUÉBEC INC.	X	FTQ	17	Refusée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>FÉVRIER 1988</b>											
SAVARD ET FILS INC.	X	FTQ	18	Refusée					S		Convention collective
CAISSE POPULAIRE DE GRAND-MÈRE	X	CSD	46	Accordée			G	46	S	Déterminer contenu c.c.	89.10.13

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CHEVRONS RIVARD (1986) INC., LES	X	CSN	31	Refusée					E		Convention collective
SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL	X	FTQ	40	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>MARS 1988</b>											
MARCHÉ VIGNEAULT LTÉE	X	FTQ	24	Refusée					S		Convention collective
PARCO HESSE CORPORATION	X	FTQ	55	Refusée					E		Convention collective
RÉSIDENCE JEAN-PAUL II	X	CSN	27	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	89.06.22
DÉVELOPPEMENTS ORAMAC INC., LES	X	CSN	25	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	89.06.22
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>AVRIL 1988</b>											
PRODUITS FORESTIERS BELLERIVE KA'N'ENDA	X	FTQ	18	Refusée					S		Convention collective
BONNETERIE PARAMOUNT	X	FTQ	209	Refusée					E		Convention collective
PLASTIQUES MC LTÉE, LES	X	CSN	6	Accordée	Durant		G	6	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
SÉCURITÉ FORCIER INC.	X	FTQ	10	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	89.03.15
LABORATOIRES DU DR RENAUD	X	FTQ	17	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>MAI 1988</b>											
CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SOUVENIR DE ROUYN NORANDA	X	FTQ	9	Refusée					S		Convention collective
M. USA. C. DECAF INC.	X	FTQ	18	Refusée			G	18	E		Convention collective
MANOIR WESTMOUNT	X	IND	5	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUIN 1988</b>											
COOPÉRATIVE D'HABITATION JARDINS ST-LAMBERT	X	FTQ	7	Accordée	Durant				S		Convention collective
SUPERMARCHÉ FRONTENAC, DIVISION LECLERC	X	CSD	40	Accordée	Avant		G	40	E		Convention collective
SUPERMARCHÉ RAYMOND	X	CSN	30	Accordée	Avant				S		Convention collective
DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS	X	FTQ	130	Accordée			G	130	S	Déterminer contenu c.c.	89.06.29
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>JUILLET 1988</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>AOÛT 1988</b>											
COM-STAT AUTOMOTIVE INC.	X	IND	125	Refusée					E		Convention collective
RAMADA INN – PARC OLYMPIQUE (DYNAGEST INC.)	X	CSN	12	Refusée					S		Convention collective
RESTAURANT MARIE-ANTOINETTE (ST-HYACINTHE)	X	FTQ	60	Refusée					S		Irrecevable
AUTOBUS LAVAL LTÉE	X	CSD	170	Refusée			L-O	170	S		Convention collective
J.P. SIMARD AUTOS INC.	X	CSD	6	Refusée					S		Révocation du syndicat
SUPERMARCHÉ RÉAL LANCTÔT	X	FTQ	65	Accordée	Durant		G	65	E		Convention collective
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>SEPTEMBRE 1988</b>											
CRAWLEY & MCCRACKEN LTÉE	X	FTQ	33	Refusée			G	33	E		Convention collective
MEUBLES S. ROBIN INC.	X	FTQ	17	Refusée					S		Convention collective
SERVICE D'ARBRES ORLÉANS INC.	X	FTQ	30	Refusée					S		Syndicat inactif
CUIRS SAL-TAN INC., LES	X	FTQ	56	Refusée			G	56	S		Convention collective
LIMOCAR MAURICIE INC.	X	IND	7	Accordée	Durant				S		Convention collective
JARDINS DE LAVAL, LES (STE-FOY)	X	CSN	40	Accordée	Avant				S		Convention collective
CHAINE & HOULD (1985) INC.	X	FTQ	7	Refusée			G	7	S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>OCTOBRE 1988</b>											
RECYPRO LTÉE	X	FTQ	17	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	Fermeture d'entreprise
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>NOVEMBRE 1988</b>											
MEUBLES MOBICAN FURNITURE	X	FTQ	25	Refusée					S		Désistement du syndicat
SÉCURITÉ ET INVESTIGATION T.S. INC.	X	FTQ	30	Accordée	Durant				S		Convention collective
MARCHÉ BARIBO (1984) INC.	X	FTQ	27	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	89.12.29
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>DÉCEMBRE 1988</b>											
SÉCUR INC.	X	FTQ	25	Refusée					E		Arbitrage volontaire
ROBERT LEFORT INC.	X	IND	1	Refusée					S		Révocation du syndicat
BOISERIES STE-GERTRUDE	X	FTQ	40	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	89.08.21
FRATERNITÉ NATIONALE DES CHARPENTIERIS MENUISIERS, FORESTIERS ET TRAVAILLEURS D'USINES	X	IND	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	90.03.28
S.W. FLEMMING LTÉE	X	FTQ	8	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
INDUSTRIES CLEVEMONT LTÉE, LES PORTES ET CHASSIS MONT-LAURIER INC.  <b>TOTAL : 7</b>	X X	FTQ FTQ	80 3	Accordée Refusée			G	80	S S	Déterminer contenu c.c.	89.04.17 Révocation du syndicat
<b>JANVIER 1989</b> RÔTISSERIE CANDIAC INC. (ST-HUBERT) FABRICANT DE MÉTAL ÉLECTRON INC.  <b>TOTAL : 2</b>	X X	CSN FTQ	40 30	Accordée Accordée			G G	40 30	E E	Déterminer contenu c.c. Déterminer contenu c.c.	89.08.01 89.06.28
<b>FÉVRIER 1989</b> MARCHÉ POUDRIER INC. ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES  <b>TOTAL : 2</b>	X X	IND FTQ	22 9	Accordée Accordée	Durant				S S		Désistement du syndicat Convention collective
<b>MARS 1989</b> COLLÈGE LASALLE INC. MAGASINS PASCAL LTÉE, LES	X 3	FTQ FTQ	225 480	Refusée Accordées			G L-O G	225 480	E S		Arbitrage volontaire 89.10.20

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
NORMAN WADE CO. LTD <b>TOTAL : 5</b>	X	CSD	45	Accordée	Durant		G	45	S		Convention collective
<b>AVRIL 1989</b> <b>TOTAL : 0</b>											
<b>MAI 1989</b> ADCOLITHO INC. COMPAGNIE T. EATON LTÉE INDUSTRIES WIRAK LTÉE, LES SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, HÔTEL VALLÉE DES FORTS INC. LAB, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <b>TOTAL : 5</b>	X X X X X	FTQ FTQ FTQ FTQ CSN	14 9 19 85 108	Refusée Accordée Refusée Refusée Refusée		C	G G G	14    108	S S S S S	Déterminer contenu c.c.	Révocation du syndicat Désistement du syndicat Convention collective Arbitrage volontaire Irrecevable
<b>JUIN 1989</b> PAPIER ONDULÉ DOMINION INC. CANTON D'ASCOT, MUNICIPALITÉ DU LACTANTIA LTÉE	X X X	FTQ FTQ CSN	34 25 30	Refusée Refusée Accordée			G G G	34 25 30	S S E	Déterminer contenu c.c.	Fermeture d'entreprise Convention collective 90.06.29

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUILLET 1989</b>											
CANTON DE SUTTON, MUNICIPALITÉ DU	X	FTQ	12	Refusée					S		Convention collective
MATADOR CONVERTISSEURS CIE LTÉE	2	FTQ	125	Refusées			G	125	S		Convention collective
153414 CANADA INC. DUNKIN DONUTS	X	FTQ	21	Refusée					S		Révocation du syndicat
155216 CANADA INC. – HÔTEL VAL DES NEIGES	X	FTQ	72	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
L'INFORMATICIMOT LTÉE	X	FTQ	6	Refusée			G	6	S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>AOÛT 1989</b>											
E.P.M. QUÉBEC INC.	X	FTQ	5	Accordée	Avant				S		Convention collective
CORPORATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME DE LOURDES	X		10	Refusée					S		Arbitrage volontaire
GAZETTE, THE, DIVISION DE SOUTHAM	X	CSN FTQ	10	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>SEPTEMBRE 1989</b>											
BÉTON BOLDUC 1982 INC.	X	CSD	45	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
SYSTÉMATIENS GESTMATIC, LES	X	FTQ	7	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	90.05.25
CUISINES LAURENTIENNES, LES	X	FTQ	80	Refusée		C			S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>OCTOBRE 1989</b>											
RESTAURANTS SCOTT QUÉBEC LTÉE, LES	X	IND	10	Refusée					S		Révocation du syndicat
INDUSTRIES SIMARD & FRÈRES INC.	X	CSD	18	Accordée					S		Révocation du syndicat
STATION DE SKI LE VALINOUE	X	FTQ	60	Refusée		C			E		Convention collective
TRANSPORT EUCLIDE ASSELIN	X	IND	25	Accordée	Avant	C	G	25	E		Convention collective
AVENUE AUTO LTÉE	X	CSD	6	Accordée	Durant		G	6	E		Convention collective
RESTAURANT LINAN (1984) INC.	X	CSD	30	Refusée					S		Révocation du syndicat
EMBAYAGE & FREINS MAIR INC.	X	FTQ	23	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>NOVEMBRE 1989</b>											
TRANSPORTS ARVIDA INC., LES	X	FTQ	9	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	90.07.05
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>DÉCEMBRE 1989</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
WRIGHT CANADA INC.	X	FTQ	35	Accordée	Durant				S		Convention collective
UNIVERSITÉ LAVAL (MÉDECINE DENTAIRE)	X		120	Accordée			G	120	E	Déterminer contenu c.c.	91.01.25
<b>TOTAL : 2</b>		CSN									
<b>JANVIER 1990</b>											
VITRERIE LALONDE ET JACOB INC.	X	FTQ	12	Accordée	Avant		L-O	12	S		Convention collective
CORPORATION DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION SOCIO-ÉCONOMIQUE	X	FTQ	2	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>FÉVRIER 1990</b>											
RESTAURANT MING WONG	X	CSN	50	Refusée					S		Révocation du syndicat
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LÉTOURNEAU INC.	X	FTQ	20	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>MARS 1990</b>											
GALVACOR INC.	X	FTQ	45	Refusée					S		Convention collective
BOIS LAURENTIEN INC.	X	CSN	30	Refusée					S		Irrecevable

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>AVRIL 1990</b>											
GILLES SOUCY INC.	X	FTQ	30	Refusée					S		Convention collective
QUIMPEX LIMITÉE	X	FTQ	110	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>MAI 1990</b>											
2731-5589 QUÉBEC INC. (HÔTEL PLAZA UNIVERSEL)	X		50	Accordée	Avant				S		Convention collective
INDUSTRIES JAMES MACLAREN	X	IND	3	Accordée	Avant				S		Convention collective
LUC INC.	X	CSD	94	Accordée	Durant		G	94	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUIN 1990</b>											
DES CARRIÈRES PONTIAC BUICK CADILLAC LTÉE	X	CSD	15	Accordée	Durant		G	15	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
JARDIN ROSE INC.	X	CEQ	24	Accordée			G	24	S	Déterminer contenu c.c.	92.04.23
CRÉATIONS PUBLICITAIRES INC.	X	FTQ	20	Refusée					S		Convention collective
IMPRIMERIE COOK CANADA INC.	X	FTQ	4	Accordée					S		Désistement du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>JUILLET 1990</b>											
PRO VISION INC.	X	FTQ	26	Refusée					S		Convention collective
2644-2780 QUÉBEC INC. (CENTRE DE CONGRÈS DE RIMOUSKI)	X	IND	50	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
SNAZZ CORPORATION	X	FTQ	13	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
<b>AOÛT 1990</b>											
MARCELLIN LAVOIE ET FILS LTÉE	X	FTQ	10	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>SEPTEMBRE 1990</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>OCTOBRE 1990</b>											
PPD RIM SPEC INC.	X	CSD	100	Accordée	Durant				S		Convention collective
ALI PORTE INC.	X	FTQ	35	Accordée	Durant		G	35	S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
MONTUPET LTÉE	X	FTQ	13	Accordée			G	13	E	Déterminer contenu c.c.	91.10.31
ALIMENTS GRANDES PRAIRIES INC., LES	X	FTQ	14	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>NOVEMBRE 1990</b>											
ABATTOIR JACQUES FORGET LTÉE	X	FTQ	27	Accordée	Avant				S		Convention collective
GARDERIE CANNELLE ET PRUNO INC.	X	CSN	7	Refusée					S		Arbitrage volontaire
CAISSE POPULAIRE STE-AGATHE DES MONTS	X	FTQ	45	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>DÉCEMBRE 1990</b>											
INDUSTRIES PLASTIMONT LTÉE, LES	X	FTQ	18	Refusée					S		Révocation du syndicat
MARCHÉ MÉTRO JOSAPHAT GAUTHIER INC.	X		24	Accordée	Avant		L-O	24	E		Fermeture d'entreprise
<b>TOTAL : 2</b>		CSD									
<b>JANVIER 1991</b>											
MARCEL BONNEAU INC.	X	FTQ	45	Refusée					S		Convention collective
HYDRO MÉTAL INC.	X	CSD	9	Refusée			L-O	9	S		Convention collective
BUFFETS DE LA MONTÉRÉGIE LTÉE, LES	X	CSN	40	Refusée					S		Fermeture d'entreprise

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
GLC CANADA INC.  <b>TOTAL : 4</b>	X	FTQ	10	Accordée			L-O	10	S	Déterminer contenu c.c.	91.11.12
<b>FÉVRIER 1991</b>											
CORPORATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC	X	IND	70	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	91.06.12
THERMATEC INC.	X	IND	9	Refusée					S		Révocation du syndicat
QUALITY GOODS IMD INC.  <b>TOTAL : 3</b>	X	IND	120	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>MARS 1991</b>											
COMPAGNIE DE REMONTE PENTE DOPPELMAYR	X		34	Refusée					S		Convention collective
GARDERIE ÉDUCATIVE LA PETITE SEMENCE	X	IND	10	Refusée					E		Arbitrage volontaire
STONE CONSOLIDATED INC.  <b>TOTAL : 3</b>	X	CSN	4	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>AVRIL 1991</b>											
GAZETTE, THE, DIVISION SOUTHAM INC.	X	IND	28	Accordée	Avant				S		Convention collective
DUPRÉ, CHEVROLET, OLDSMOBILE,	X	IND	7	Accordée	Durant				S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CADILLAC INC. GARAGE BELZILE AUTO INC., GARAGE BÉRUBÉ LTÉE, GARAGE H. & R. OUELLET, GARAGE SERVICE RIOUX INC. JAY NORRIS CANADA INC. <b>TOTAL : 7</b>	4 X	CSN IND	22 120	Accordées Accordée					S S	Déterminer contenu c.c. Déterminer contenu c.c.	91.10.28 91.11.15
<b>MAI 1991</b> SERVICE D'ENTRETIEN EMPRO SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC AUTOBUS B. DION SÉCURITÉ AVANTAGE INC. GICLEURS ASTRA (1987) LTÉE VERSABEC INC. <b>TOTAL : 6</b>	X X X X X X	FTQ CSN IND FTQ CSD FTQ	10 20 39 54 40 13	Accordée Accordée Refusée Refusée Refusée Accordée	Avant    Avant	   C  	   G G	   54 40	S S S E E S	  Déterminer contenu c.c.    	Convention collective Fermeture d'entreprise Convention collective Convention collective Convention collective Convention collective
<b>JUIN 1991</b> GIBEAULT & FILS LTÉE	X	CSN	20	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE	X	FTQ	120	Refusée					S		Convention collective
DERNIER RECOURS MONTRÉAL	X	FTQ	20	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
ASSOCIATION CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DE TAWACHICHE (ZEC TAWACHICHE)	X	FTQ	5	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	92.04.12
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>JUILLET 1991</b>											
BROUILLARD CHEVROLET OLDSMOBILE, LEBLANC PONTIAC BUICK, PASSEPORT ROYAL	3	CSD	47	Refusées			G	47	E		Convention collective
SERVICE DE RESTAURATION POINTE-AU-PIC	X	FTQ	150	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
LA SURVIVANCE	X	CSD	92	Refusée			G L-O	92	E		Arbitrage volontaire
RESTAURANT MING WONG	X	CSN	50	Accordée	Avant				E		Convention collective
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>AOÛT 1991</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>SEPTEMBRE 1991</b>											
CHARCUTERIE ROY INC.	X	IND	14	Accordée	Avant		L-O	14	S		Convention collective
REXFOR DIVISION DES OPÉRATIONS SYLVICOLES	X	FTQ	54	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>OCTOBRE 1991</b>											
MINÉRAUX NORANDA INC.	X	CSN	30	Refusée					S		Révocation du syndicat
BRIAN MONAGHAN ENTREPRISES LTÉE	X	FTQ	7	Refusée			L-O	7	S		Convention collective
GÉO INFO SERVICES (2840-2014 QUÉBEC)	X		15	Refusée					S		Convention collective
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE HARPELL LTÉE	X	FTQ	150	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>		FTQ									
<b>NOVEMBRE 1991</b>											
RICHARD PERREAULT INVESTISSEMENTS	X		10	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	92.10.09
SÉCURITÉ ULTRA (2415-8313 QUÉBEC INC.)	X	CSN	20	Refusée					S		Convention collective
INNOVA-DEX SPORTS INC.	X	FTQ	14	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
GÉRARD MILETTE INC.	X	FTQ	61	Refusée		C			S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
UNIRES INC.  <b>TOTAL : 5</b>	X	IND	12	Refusée					S		Convention collective
<b>DÉCEMBRE 1991</b> ALUMINERIE DE BÉCANCOUR INC.  <b>TOTAL : 1</b>	X	IND	750	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	92.07.03
<b>JANVIER 1992</b> MONTRÉAL, VILLE DE  <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	22	Refusée					E		Convention collective
<b>FÉVRIER 1992</b> AMBULANCE 2222  <b>TOTAL : 1</b>	X	CSN	17	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>MARS 1992</b> JOURNAL LE MIRABEL TRIANON AUTOMOBILE LTÉE INTERMARCHÉ NOËLLA ÉMOND	X X X	CSN FTQ CSD	5 15 31	Refusée Accordée Accordée			G	31	S S E		Convention collective Déterminer contenu c.c. Déterminer contenu c.c.

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>AVRIL 1992</b>											
VERCHÈRES AUTO INC. (LONGUEUIL HONDA) (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	10	Refusée			G	10	S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>MAI 1992</b>											
BEN DESHAIES INC.	X	FTQ	75	Refusée					E		Arbitrage volontaire
RÉSIDENCE L.M. LAJOIE ENR.	X	CSN	11	Accordée	Durant		G	11	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
CAMPUS DU BEL ÂGE ENR. (2532-4468 QUÉBEC INC.)	X	CSN	11	Accordée	Durant		G	11	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
VERCHÈRES AUTO INC. (LONGUEUIL HONDA) (2 <sup>E</sup> DEMANDE)	X		10	Accordée			G	10	E	Déterminer contenu c.c.	92.08.30
<b>TOTAL : 4</b>		FTQ									
<b>JUIN 1992</b>											
MINERAIS LAC LTÉE (LA MINE DOYON)	X	FTQ	45	Accordée			G	45	S	Déterminer contenu c.c.	94.01.18
MAISON DE TISSUS BOUCLAIR INC., LA BOULANGERIE RIVEST (1990) LTÉE	X	FTQ	28	Refusée					S		Révocation du syndicat
	X	FTQ	30	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	92.12.08
<b>TOTAL : 3</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUILLET 1992</b>											
CAISSE POPULAIRE LAJEUNESSE	X	FTQ	18	Refusée					S		Convention collective
CENERTEL INC.	X	IND	5	Accordée	Durant				S		Convention collective
VIANDES PLEINE SAVEUR INC., LES	X	CSN	6	Accordée			G	6	E	Déterminer contenu c.c.	92.11.25
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>AOÛT 1992</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>SEPTEMBRE 1992</b>											
RESTAURANTS PASQUA INC., LES	X	FTQ	50	Refusée					E		Arbitrage volontaire
ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE S.N.	X	FTQ	14	Accordée	Durant				S		Convention collective
JACALIN INC. (BONBONS ASSOCIÉS 2000 INC.)	X	FTQ	16	Refusée		C			S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>OCTOBRE 1992</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>NOVEMBRE 1992</b>											
JEAN JACQUES GEMME & FILS INC.	X	IND	22	Accordée			L-O G	22	S	Déterminer contenu c.c.	93.07.23
ARMAND AUTOMOBILE LTÉE	X	FTQ	5	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>DÉCEMBRE 1992</b>											
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUYN NORANDA	X	CSN	10	Accordée	Avant				S		Convention collective
RESTAURANT BAR ANTIPASTO INC.	X	FTQ	20	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>JANVIER 1993</b>											
JARDINS DU HAUT ST-LAURENT (1990) ENR.	X	FTQ	105	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>FÉVRIER 1993</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>MARS 1993</b>											
86725 CANADA LTÉE (BRASSERIE LES RAFTSMEN)	X	CSN	80	Refusée					S		Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>AVRIL 1993</b>											
PLASTIQUES M & R INC.	X	FTQ	60	Refusée					S		Révocation du syndicat
ACADÉMIE LAURENTIENNE	X	CEQ	15	Refusée					S		Convention collective
INOX-TECH CANADA INC.	X	IND	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	94.01.21
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>MAI 1993</b>											
CENTRE DE DISTRIBUTION LIVINGSTON INC.	X	IND	10	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	93.11.16
2736-9172 QUÉBEC INC. (PREMIER MAZDA)	X	FTQ	6	Refusée					S		Convention collective
SAINT-ANTONIN, MUNICIPALITÉ DE	X	CSN	5	Refusée			G	5	E		Convention collective
CAMIONS INTER-ESTRIE (1991) INC.	2	CSD	15	Accordée	Avant				S		Convention collective
SENNEVILLE, CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE	X	FTQ	5	Refusée					S		Révocation du syndicat
VILLA D'ARGENTEUIL	X	FTQ	12	Accordée			G	12	S	Déterminer contenu c.c.	94.03.07
<b>TOTAL : 7</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUIN 1993</b>											
ACIER CMC INC.	X	IND	9	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	94.07.28
2356-0744 QUÉBEC INC. (RESTAURANT PIZZA ROYALE)	X	FTQ	26	Refusée					S		Convention collective
PUBLICATIONS LE PEUPLE, DIVISION HEBCOR	2	CSN	28	Accordée			G	28	S	Déterminer contenu c.c.	94.01.17
INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC	X	IND	110	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
MONT-LAURIER, VILLE DE	X	CSN	7	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	95.07.01
TOLIVIC INC.	X	CSN	20	Refusée					S		Révocation du syndicat
IMPACT DODGE CHRYSLER	X	FTQ	4	Accordée	Avant				S		Convention collective
MANOIR FLEURY ENR.	X	CSN	25	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>JUILLET 1993</b>											
INDUSTRIES DÉSORMEAU INC.	X	FTQ	16	Refusée					S		Convention collective
VIMONT LEXUS TOYOTA INC.	X	FTQ	15	Refusée					S		Révocation du syndicat
HEBDO MAG INC.	X	FTQ	100	Accordée			G L-O	100	S	Déterminer contenu c.c.	94.08.16

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>AOÛT 1993</b>											
CÔTEAU DU LAC, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	12	Refusée					S		Convention collective
PRODUCTION P.H. ENR. DE 2946-6380 QUÉBEC INC. (ACM COMPOSITES INC.)	X	CSD	27	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	94.04.28
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>SEPTEMBRE 1993</b>											
JARDINS INTÉRIEURS ST-LAMBERT INC., JARDINS INTÉRIEURS ST-LAMBERT (GROUPE CHAMPLAIN)	2	FTQ	102	Accordées	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
PARDIAC ET TREMBLAY AUTO LTÉE, C.L. AUTO INC.	X		11	Accordée	Durant				S		Convention collective
SAINT-AMABLE, CORPORATION MUNICIPALE DE	X	CSN	6	Accordée	Durant		G	6	S		Convention collective
FORMULES D'AFFAIRES G.M.R. INC.	X	IND	10	Accordée					S		Désistement du syndicat
EXPANPRO (1989) INC.	X	FTQ	12	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>OCTOBRE 1993</b>											
MAGASINS WISE INC., LES	3	FTQ	67	Refusées		C			S		Convention collective
EVACMED (1990) INC.	X	FTQ	13	Refusée			G	13	E		Désistement de

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
JACQUES MARTEL LTÉE (CANADIAN TIRE NO 292) <b>TOTAL : 5</b>	X	FTQ	8	Refusée					S		l'employeur Révocation du syndicat
<b>NOVEMBRE 1993</b>											
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, LA	X	FTQ	190	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
PRÉVOST, MUNICIPALITÉ DE <b>TOTAL : 2</b>	X	FTQ	16	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>DÉCEMBRE 1993</b>											
LUMI-PLUS (ÉCLAIRAGE R.A. INC.)	X	FTQ	11	Refusée					S		Révocation du syndicat
ENTREPRISES BLAIS LANDRY INC., LES <b>TOTAL : 2</b>	X	CSD	22	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>JANVIER 1994</b>											
CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE LACHINE INC.	X		6	Accordée	Avant		L-O	6	S		Convention collective
2951-5525 QUÉBEC INC. (CENTRE D'ACCUEIL VAL DES ARBRES)	X	IND	28	Accordée					S		Désistement du syndicat
SOCIÉTÉ D'ANALYSES BIO-	X	CSN	17	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
PHARMACEUTIQUES INC. BIOPHARM INC. <b>TOTAL : 4</b>	X	CSN	24	Refusée					S		Convention collective
<b>FÉVRIER 1994</b> 153126 CANADA INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (RÉSIDENCES VIVENDI) <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	15	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>MARS 1994</b> GARDERIE ALLO MON AMI AGRÉGATS DUFFERIN, LES (CIMENT ST-LAURENT) RESTAURANT PIZZA DÉLICE RÉSIDENCE LAMY INC. GROUPE PRO 40 INC., LE <b>TOTAL : 5</b>	X X X <sup>FTQ</sup> X X	CSN CSN FTQ CSN FTQ	12 21 50 7 37	Refusée Refusée Refusée Accordée Accordée					S S S E S		Révocation du syndicat Convention collective Convention collective Convention collective Déterminer contenu c.c. 94.10.27
<b>AVRIL 1994</b> MURDOCHVILLE, VILLE DE VILLA CHICOUTIMI	X X	FTQ FTQ	2 30	Refusée Accordée					S E		Convention collective Déterminer contenu c.c. 94.09.14

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
CENTRE QUÉBÉCOIS DES RELATIONS INTERNATIONALES  <b>TOTAL : 3</b>	X	FTQ	7	Refusée					S		Convention collective
<b>MAI 1994</b>											
RÉSIDENCE NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE	X	FTQ	28	Refusée					S		Convention collective
UNIVERSITÉ CONCORDIA  <b>TOTAL : 2</b>	X	CSN	500	Refusée					E		Convention collective
<b>JUIN 1994</b>											
MÉCANIQUE ET PIÈCES D'AUTO CHARRON 1980 INC.	X	FTQ	13	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	95.01.20
LAC CARLING IBÉROTEL LTÉE	X	FTQ	50	Refusée					S		Convention collective
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE OASIS ST-JEAN	X	FTQ	22	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
VITRERIE GUY LEBEAU LTÉE	X	FTQ	3	Refusée			L-O	3	S		Convention collective
RÉSIDENCE DE SIENNE  <b>TOTAL : 5</b>	X	CSN	21	Accordée	Durant		G	21	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUILLET 1994</b>											
VERCHÈRES, MUNICIPALITÉ DE	X	IND	4	Refusée					E		Convention collective
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COMINAR	X	IND	19	Refusée					S		Révocation du syndicat
BOULANGERIE GAUDREULT LTÉE (2 ACCRÉDITATIONS)	X	CSN	55	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>AOÛT 1994</b>											
RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES – FUNICULAIRE AM9106S055	X	FTQ	4	Accordée					S		96.05.06
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>SEPTEMBRE 1994</b>											
IMMEUBLES M.A.R.-N.O. INC., LES (RÉSIDENTE L'ÉMERAUDE)	X	CSN	6	Accordée			G L-O		E	Déterminer contenu c.c.	95.04.15
ASSOCIATION DES SPORTS ET PLEIN AIR DE ST-EUSTACHE	X	FTQ	20	Accordée	Durant			6	S		Convention collective
TRANSPORT DE L'ANSE ENR.	X	CSN	13	Refusée					E		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>OCTOBRE 1994</b>											
TRANSPORT SÉCURITAIRE ST-PROSPER	X	CSD	30	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	95.04.24

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
INC.											
MATÉRIAUX LA BAIE INC., LES	X	CSN	13	Refusée					E		Convention collective
TERPAC INC.	X	FTQ	52	Refusée			G	52	S		Convention collective
SAINTE-FOY, VILLE DE	X	IND	60	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
PRODUITS BEL INC.	X	FTQ	6	Accordée	Avant		G	6	S		Convention collective
F.E. WOODWARD & FILS LTÉE	X	IND	24	Accordée	Durant				S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES – STATIONNEMENT AM9206S037	X	FTQ	75	Accordée					S		97.03.21
RELAIS DES JEUNES ADULTES DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL INC., LE	X	FTQ	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	96.03.08
2950910 CANADA INC. (RESTAURANT CHICHI'S)	X	FTQ	65	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	95.05.16
<b>TOTAL : 9</b>											
<b>NOVEMBRE 1994</b>											
COMITÉ ALPHABÉTISATION BAS-ST-LAURENT	X	IND	27	Accordée	Durant				S		Convention collective
JEAN-PAUL SIMARD AUTOS INC. (CARROSSIER MONTMAGNY)	X	CSD	14	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	95.10.31
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>DÉCEMBRE 1994</b> AUTOCAR ORLÉANS EXPRESS INC. <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	11	Refusée					S		Convention collective
<b>JANVIER 1995</b> AVO AUTO INC. PUBLICATIONS LE PEUPLE, LES (DIVISION DU GROUPE QUÉBÉCOR INC.) <b>TOTAL : 2</b>	X X	CSD CSN	16 4	Refusée Refusée			G	16	E S		Arbitrage volontaire Convention collective
<b>FÉVRIER 1995</b> UNIFORMES PREMIER CHOIX <b>TOTAL : 1</b>	X	CSN	34	Refusée			G	34	S		Arbitrage volontaire
<b>MARS 1995</b> UNIVERSITÉ LAVAL PRAXAIR CANADA INC. HONDA LAVAL	X X X	FTQ FTQ FTQ	35 45 21	Refusée Accordée Refusée			G	45	S S S	Déterminer contenu c.c.	Révocation du syndicat 95.12.22 Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>AVRIL 1995</b>											
TÉLÉ-UNIVERSITÉ	X	FTQ	200	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	96.08.12
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>MAI 1995</b>											
SAINT-ATHANASE, PAROISSE DE	X	CSN	6	Refusée					S		Convention collective
MEUBLES LÉON LIMITÉE	X	CSN	30	Refusée					S		Révocation du syndicat
TRANSAIDE, SERVICE DE TRANSPORT POUR HANDICAPÉS INC.	X	FTQ	8	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUIN 1995</b>											
165402 CANADA INC. SOCIÉTÉ JOURNEY'S END	X	CSN	20	Accordée			G	20	E	Déterminer contenu c.c.	95.10.17
PÉPINIÈRE FOR-ESTRIE INC.	X	IND	46	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
125852 CANADA INC. MANOIR DES ROSERAIES	X	FTQ	31	Accordée	Durant				S		Convention collective
VILLA LABELLE INC.	X	CSN	35	Accordée			G	35	E	Déterminer contenu c.c.	96.02.29
<b>TOTAL : 4</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUILLET 1995</b> QUÉBEC LIVRES INC. (DIVISION DE GROUPE QUÉBÉCOR) <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	20	Refusée			G	20	S		Convention collective
<b>AOÛT 1995</b> SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC R. & G. CROCHETIÈRE INC. <b>TOTAL : 2</b>	X X	CSN CSN	610 22	Accordée Refusée		C	G	610	E S	Déterminer contenu c.c.	96.05.30 Convention collective
<b>SEPTEMBRE 1995</b> HUILES SANI MOBILE INC.	X	FTQ	10	Accordée	Durant				S		Convention collective
FABRIQUE DU TRÈS SAINT-SACREMENT DE QUÉBEC DOMFER POUDRES MÉTALLIQUES LTÉE HIPPODROME BLUE BONNETS INC. <b>TOTAL : 4</b>	X X X	IND FTQ FTQ	1 2 40	Refusée Refusée Accordée					S S S	Déterminer contenu c.c.	Autre raison Convention collective 96.04.10
<b>OCTOBRE 1995</b> RESSOURCES MESTON INC. INTROFLEX (1983) INC.	X X	IND FTQ	2 18	Refusée Refusée					E S		Convention collective Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>NOVEMBRE 1995</b> JENO NEWMAN ET FILS INC. <b>TOTAL : 1</b>	X	FTQ	340	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
<b>DÉCEMBRE 1995</b> CORPORATION CINÉPLEX ODEON CINÉMA PLACE CHAREST CORPORATION CINÉPLEX ODEON	X 4	FTQ FTQ	30 65	Accordée Accordée					S S		97.05.01 97.05.01
INDUSTRIES WINK LTÉE <b>TOTAL : 6</b>	X	FTQ	457	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	96.07.19
<b>JANVIER 1996</b> SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LOGIDOR I ST-BONIFACE DE SHAWINIGAN, MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE DES ROBERTS (1984) INC.	X X X	CSN CSN IND	25 12 41	Refusée Accordée Refusée	Durant				S S S		Convention collective Convention collective Révocation du syndicat

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>FÉVRIER 1996</b>											
EMBALLAGES PERFO PAK INC.	X	CSN	27	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
RESTAURANT LE CHALET ST-SAUVEUR	X	CSN	50	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	96.08.29
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>MARS 1996</b>											
CANPRO INVESTMENTS LTD	X	FTQ	11	Accordée					S		Désistement du syndicat
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ KIMRIK INC.	X	FTQ	16	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	97.01.24
MANOIR SULLY INC. 2948-7097 QUÉBEC INC.	X	CSN	35	Accordée			G	35	E	Déterminer contenu c.c.	96.08.21
GOLF DU GRAND PORTNEUF INC.	X	FTQ	7	Accordée					S		Révocation du syndicat
EASTERN DIE CASTING	X	CSN	130	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	97.02.28
SERVICES SANITAIRES DE BEAUCE	X	FTQ	13	Refusée					S		Révocation du syndicat
SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC	X	FTQ	15	Refusée					E		Convention collective
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>AVRIL 1996</b>											
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE	X	FTQ	345	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>DU QUÉBEC</b>											
MORIN ET ROULEAU / RESTAURANT RYNA	X		31	Accordée	Durant				S		Convention collective
LE ROY JUCEP RESTAURANT INC.	X <sup>FTQ</sup>	FTQ	28	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>MAI 1996</b>											
LAC À LA CROIX, MUNICIPALITÉ DE	X	CSN	12	Refusée					S		Convention collective
ASSOCIATION SPORTIVE MARS-MOULIN INC.	X	FTQ	8	Accordée	Durant		L-O	8	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
SOBEYS INC. #650	X	CSN	140	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	98.07.29
CLERMONT GRENIER INC.	X	FTQ	40	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
<b>SÉCURITÉ ET INVESTIGATION T.S. INC.</b>	X	FTQ	10	Refusée					S		Convention collective
BLONDIN AUTOMOBILES LTÉE	X	CSN	6	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 6</b>											
<b>JUIN 1996</b>											
CAFÉ SÉLÉNA INC.	X	FTQ	35	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	97.06.26
<b>TOTAL : 1</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUILLET 1996</b>											
BÉTONS PRÉFABRIQUÉS TRANS-CANADA	X	CSN	8	Refusée					E		Arbitrage volontaire
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>AOÛT 1996</b>											
RESTAURANT ET CHARCUTERIE BENS INC.	X	CSN	35	Accordée	Durant				S		Convention collective
COPIE PRO (1985) INC.	X	FTQ	20	Accordée					S		Désistement du syndicat
GARDERIE VILLA DES PETITS INC.	X	IND	12	Refusée					S		Désistement du syndicat
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>SEPTEMBRE 1996</b>											
SIGNALISATION J.P. INC.	X	CSN	44	Accordée			G	44	E	Déterminer contenu c.c.	97.05.28
ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION (ASP CONSTRUCTION)	X	FTQ	14	Refusée					S		Convention collective
CONGRÉGATION DES SŒURS DES SAINTS CŒURS DE JÉSUS ET MARIE	X	FTQ	33	Accordée	Durant				S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>OCTOBRE 1996</b>											
UNIVERSITÉ MCGILL	X	CSN	800	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>NOVEMBRE 1996</b>											
CORPORATION URGENCE-SANTÉ DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	X	FTQ	55	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>DÉCEMBRE 1996</b>											
ENTREPRISES PRODULITH INC.	X	CSN	20	Refusée					S		Convention collective
L'UNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES	X	IND	62	Refusée					S		Convention collective
MANOIR MONTEFIORE/ 9007-5839 QUÉBEC INC.	X	FTQ	72	Accordée	Durant		G	45	S		Convention collective
MAISON ARTHUR BEAUSÉJOUR (1992) INC.	X		21	Accordée	Durant		G	21	E		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>		CSN									
<b>JANVIER 1997</b>											
RÉSIDENCE DE L'ÉDEN	X	FTQ	45	Accordée	Durant		G	45	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
TRANSPORT JEAN GAUTHIER	X	SCFP	32	Refusée					S		Arbitrage volontaire
AIMTA, LOGE AÉRIENNE 1751	X	FTQ	2	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>FÉVRIER 1997</b>											
COLLÈGE STANISLAS INC.	X	CSN	15	Refusée					E		Convention collective
SAINT-COLOMBAN, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	10	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>MARS 1997</b>											
CORPORATION FAMOUS PLAYERS											
- CINÉMA STE-FOY	X	FTQ	20	Accordée					S		98.12.04
- CINÉMA GALERIES DE LA CAPITALE	X	FTQ	50	Accordée					S		98.12.04
BOULÉ PAGETTE INC.	X	FTQ	33	Accordée					E		97.10.01
FAMOUS PLAYERS INC. :											
- CINÉMA PARISIEN	X	CSN	35	Accordée			G	35	S	Déterminer contenu c.c.	98.12.10
- CINÉMA VERSAILLES	X	CSN	20	Accordée			G	20	S	Déterminer contenu c.c.	98.12.10
EAST BROUGHTON, MUNICIPALITÉ D'	X	FTQ	7	Accordée	Durant		G	7	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
CAMILLE MAILLOUX R.D.L. INC.	X	CSN	39	Accordée	Durant		G	39	E	Déterminer contenu c.c.	97.09.25

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>AVRIL 1997</b>											
COLIS QUÉBEC	X	FTQ	8	Refusée					S		Fermeture d'entreprise
CINÉMA CINÉPLEX ODEON LASALLE 12	X	FTQ	3	Accordée	Durant				S		Convention collective
UNIVERSITÉ MCGILL (AM9411S124)	X	CSN	1500	Accordée	Durant				S		Convention collective
TRANSIT 24	X	CSN	7	Accordée					S		98.02.06
PROTECTRON INC.	X	FTQ	25	Accordée					S		97.09.09
GESTION DE REBUTS LAIDLAW CANADA LTÉE	X	FTQ	35	Accordée	Durant				S		Convention collective
LA SARRE, VILLE DE (BRIGADIÈRES SCOLAIRES)	X	FTQ	9	Refusée					S		Désistement du syndicat
ST-ALPHONSE RODRIGUEZ, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	10	Accordée		C			S		98.12.30
<b>TOTAL : 8</b>											
<b>MAI 1997</b>											
SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS D'HYDRO QUÉBEC	X	CSN	3	Accordée			L-O	3	E	Déterminer contenu c.c.	98.03.16
ACADIE, MUNICIPALITÉ DE L'	X	FTQ	12	Accordée	Durant				S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>JUIN 1997</b>											
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA CHAUDIÈRE-OUEST (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	IND	10	Refusée					S		Révocation du syndicat
GUITABEC INC.	X	FTQ	85	Refusée			G	85	S		Convention collective
PRODIMAX INC. (CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA RIVE)	X	FTQ	50	Accordée			G	50	E	Déterminer contenu c.c.	98.06.09
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>JUILLET 1997</b>											
DELOUPE INC.	X	FTQ	60	Accordée	Avant	C			S		Convention collective
CINÉMA 10 BOUCHERVILLE INC.	X	FTQ	2	Refusée		C			S		Convention collective
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>AOÛT 1997</b>											
ENTREPRISES JULIEN DUPUIS INC. CANADIAN TIRE (L1417)	X	FTQ	65	Accordée	Durant		G	65	S		Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>SEPTEMBRE 1997</b>											
AVCORP	X	FTQ	85	Refusée					E		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
LOCATION D'ÉQUIPEMENT JALON SIMPLEX LTÉE	X	FTQ	37	Accordée	Durant				S		Convention collective
SOREVCO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	X	FTQ	39	Accordée		C			S	Déterminer contenu c.c.	99.05.07
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE CHAUDIÈRE-OUEST	X	FTQ	10	Refusée					S		
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>OCTOBRE 1997</b>											
LECLERC MÉGA BUREAU INC.		FTQ	33								
- AQ9609S005 (ROBERVAL)	X			Refusée			G	33	S		Convention collective
- AQ9609S011 (DOLBEAU)	X			Refusée							Irrecevable
- AQ9609S010 (SAINT-FÉLICIEN)	X			Refusée							Irrecevable
- AQ9609S013 (LA TUQUE)	X			Refusée							Irrecevable
CAISSE POPULAIRE WEEDON CENTRE AM9607S045	X	FTQ	12	Refusée			G	12	S		Convention collective
MONTCALM AUTOMOBILES INC.	X	FTQ	8	Accordée					S		Fermeture d'entreprise
SANI-MOBILE CÔTE NORD INC.	X	CSN	27	Refusée			G	27	S		Convention collective
<b>TOTAL : 7</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>NOVEMBRE 1997</b>											
ALIMENTS LE CHIEN D'OR	X	FTQ	20	Accordée	Durant		G	24	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>DÉCEMBRE 1997</b>											
SOREVCO SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	X	FTQ	39	Refusée					E		Irrecevable
PLAZA CHEVROLET GEO OLDSMOBILE CADILLAC INC.	X	FTQ	19	Accordée	Durant				S		Convention collective
STE-ANNE-DES-LACS, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	12	Refusée		C			S		Irrecevable
FRUITS ET LÉGUMES MARTEL	X	CSN	25	Accordée			G	25	S		Fermeture d'entreprise
SOCIÉTÉ DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS	X	CSN	90	Refusée					E		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>JANVIER 1998</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>FÉVRIER 1998</b>											
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE SALABERRY 9000-4029 QUÉBEC INC.	X	CSN	25	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	99.08.12

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>MARS 1998</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>AVRIL 1998</b>											
ROSEMÈRE, VILLE DE	X	FTQ	18	Accordée					S		99.05.19
VILLA ST-GEORGES INC.	X	FTQ	55	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	98.11.16
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE MANSION INC.	X	CSN	20	Accordée			G	20	E		99.01.08
SERVICES T.M.G. INC.	X	FTQ	33	Accordée					S		99.05.06
ALIMENTS EDELWEISS INC.	X	FTQ	12	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>MAI 1998</b>											
CINEPLEX ODEON (QUÉBEC) INC. CINÉMA FAUBOURG	X	FTQ	34	Refusée					S		Désistement du syndicat
LA GUADELOUPE, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	10	Accordée					S		99.05.10
INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	X	CSN	9	Refusée					S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
PÉTROCHIMIE COASTRAL DU CANADA <b>TOTAL : 4</b>	X	FTQ	40	Accordée	Avant				S		Convention collective
<b>JUIN 1998</b>											
SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS (SHERBROOKE) INC.	X	CSN	12	Accordée	Durant		G L-O	9	S		Convention collective
CINEPLEX ODEON (QUÉBEC) INC. - CINÉMA POINTE-CLAIRE	X	FTQ	30	Accordée	Durant				S		Convention collective
CARNAVAL DE QUÉBEC <b>TOTAL : 3</b>	X	FTQ	20	Refusée					S		Arbitrage volontaire
<b>JUILLET 1998</b>											
VITROFLEX INC.	X	FTQ	6	Refusée					S		Convention collective
LUKIAN PLASTIC CLOSURES LTD	X	FTQ	30	Accordée	Durant				S		Convention collective
TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC., LE <b>TOTAL : 3</b>	X	FTQ	16	Refusée					S		Convention collective
<b>AOÛT 1998</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out



Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>SEPTEMBRE 1998</b>											
CONGRÉGATION DES SŒURS DE L'ENFANT-JÉSUS DE CHAUFFAILLES, LA	X	FTQ	48	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
HEBDOS TRANS-CANADA (1996) INC. DIVISION HEBDO DU ST-MAURICE MCKINAC DES CHENAUX	X	FTQ	13	Refusée					S		Convention collective
CENTRE DE RÉNOVATION PRUD'HOMME INC. (RONA LE RÉNOVATEUR)	X	FTQ	84	Accordée	Durant		G	84	E		Convention collective
PRODUITS DE BOIS ST-AGAPIT	X	FTQ	88	Refusée			G	88	S		Convention collective
EXTRUDEX ALUMINIUM (QUÉBEC) S.E.N.C. (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	CSN	43	Refusée			L-O	43	S		Désistement du syndicat
IMPRIMERIES NAP-ART GOTHIQUE INC.	X	FTQ	20	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	99.04.23
SÉRIGRAPHIE G.L. INC. (1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE)	X	FTQ	35	Refusée					S		Convention collective
SYNDICAT ENSEIGNEMENT DE L'AMIANTE	X	SEESOCQ	1	Accordée	Durant				S		Convention collective
STE-ANNE-DES-LACS, MUNICIPALITÉ DE	X	FTQ	12	Accordée	Durant				S		Convention collective
EXTRUDEX ALUMINIUM (QUÉBEC) S.E.N.C. (2 <sup>ÈME</sup> DEMANDE)	X	CSN	60	Accordée			L-O	60	S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 10</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>OCTOBRE 1998</b>											
ENTRAIDE ASSURANCE-VIE COMPAGNIE MUTUELLE, L'	X	FTQ	10	Refusée					S		Révocation du syndicat
ÉCOLES MUSULMANES DE MONTRÉAL	X	CEQ	29	Accordée			G	29	S		99.03.19
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>NOVEMBRE 1998</b>											
ROMEKO INC.	X	FTQ	7	Accordée	Durant		G	7	S		Convention collective
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES ESCOUMINS	X	CSN	13	Accordée	Durant		G	13	E	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
GESTION BBT (PIZZA ROYALE STE-FOY)	X	FTQ	7	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	99.04.30
<b>TOTAL : 3</b>											
<b>DÉCEMBRE 1998</b>											
ACADÉMIE LAFONTAINE INC., L' (EMPLOYÉS DE SOUTIEN – MANUELS)	X	CEQ	9	Refusée					S		Convention collective
RÉSIDENCE BELVAL INC.	X	FTQ	14	Refusée					S		Révocation du syndicat
ENTREPRISES ROLAND JOYAL & FILS INC.	X	FTQ	15	Accordée	Durant				S		Convention collective
LA PRAIRIE, VILLE DE	X	FTQ	3	Refusée					E		Autre raison
GARDERIE LE PETIT COIN DE POUCKET	X	CSN	10	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	00.05.17

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
LAITERIE LAMOTHE & FRÈRES LTÉE	X	CSD	14	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	00.03.17
COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LOISIRS DE ST-TITE	X	CSN	2	Refusée					S		Convention collective
<b>TOTAL : 7</b>											
<b>JANVIER 1999</b>											
C.O.P.A.I.N.S. M.M. INC.	X	CSN	51	Accordée	Durant		G	51	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
LEGENDRE LUBAWIN GOLDFARB INC.	X	CSN	62	Accordée			L-O	62	S	Déterminer contenu c.c.	00.01.10
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>FÉVRIER 1999</b>											
AUTOBUS MICHEL SAVARD	X	CSN	2	Refusée					S		Désistement du syndicat
GESTION HÉLÈNE MAURICE	X	CSN	65	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	00.01.11
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>MARS 1999</b>											
SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC	X	IND	13	Accordée					S		Désistement du syndicat
COMITÉ INTER-MUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS DU COMTÉ DE CHAMPLAIN	X	CSN	6	Accordée		C	G	12	E	Déterminer contenu c.c.	99.11.04
<b>TOTAL : 2</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>AVRIL 1999</b>											
LIBRAIRIE GARNEAU (1984) INC. ET SOGIDÈS	X		50	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
MANOIR ST-JACQUES	X <sup>CSN</sup>	CSD	16	Refusée					S		Révocation du syndicat
PROVIGO DISTRIBUTION INC. DIVISION MAXI	X		175	Refusée					S		Arbitrage volontaire
CHAMPLAIN, MUNICIPALITÉ DE	X <sup>FTQ</sup>	FTQ	5	Refusée					S		Convention collective
AUTOBUS DRUMMONDVILLE	X	FTQ	4	Accordée	Durant		G	4	S		Convention collective
<b>TOTAL : 5</b>											
<b>MAI 1999</b>											
AUTO STOCK DISTRIBUTION MONTRÉAL	X	FTQ	70	Accordée	Durant	C			S		Convention collective
CENTRE PASTORAL DE LA ZONE DE CHICOUTIMI – 9 PAROISSES Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception, Notre-Dame-du-Royaume, Saint-Isidore, Saint-Nom-de-Jésus, Saint-François-Xavier, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Antoine, Saint-Joachim, Saint-Paul-Apôtre	X	CSN	4	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	01.12.22
COOPÉRATIVE DES QUILLEURS ET QUILLEUSES LE DALLO	X	FTQ	18	Accordée	Durant		G L-O	18	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>JUIN 1999</b>											
MANIFOR INC.	X	CSN	3	Refusée					S		Convention collective
NOUVELLE BEAUCE, MRC DE LA	X	FTQ	25	Accordée	Durant				S		Convention collective
2959-5500 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE ANJOU)	X	FTQ	6	Refusée		C			S		Révocation du syndicat
TRACTO INC.	X	CSD	20	Refusée		C			E		Convention collective
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>JUILLET 1999</b>											
MALARTIC, VILLE DE	X	FTQ	12	Accordée	Durant		G	12	S	Déterminer contenu c.c.	Convention collective
GARAGE SIMPSON AUTOMOBILES DE GASPÉ	X	CSN	20	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 2</b>											
<b>AOÛT 1999</b>											
SIMON LUSSIER LTÉE	X	FTQ	28	Accordée	Durant		G	28	E		Convention collective
SAINT-ÉLIE, MUNICIPALITÉ DE	X	CSN	6	Refusée			G	6	S		Révocation du syndicat
CHAUSSURES ROCK FOREST INC.	X	CSN	130	Accordée					E	Déterminer contenu c.c.	99.10.11
<b>TOTAL : 3</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
<b>SEPTEMBRE 1999</b>											
<b>TOTAL : 0</b>											
<b>OCTOBRE 1999</b>											
HAMPSTEAD, VILLE DE	X	FTQ	12	Refusée					S		Convention collective
THÉMAX INC. – CINÉMA IMAX LES AILES	X	FTQ	25	Refusée					E		Convention collective
COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE LA MAURICIE – RÉSIDENCE FUNÉRAIRE JEAN CARBONNEAU	X	CSN	30	Refusée		C			S		Convention collective
FROMAGES PRINCESSE INC.	X	CSD	10	Accordée					S	Déterminer contenu c.c.	99.12.21
<b>TOTAL : 4</b>											
<b>NOVEMBRE 1999</b>											
PLASTIQUES G.T. INC.	X	FTQ	11	Refusée					S		Révocation du syndicat
<b>TOTAL : 1</b>											
<b>DÉCEMBRE 1999</b>											
POTVIN ET BOUCHARD INC.	X	FTQ	20	Accordée		C			S		00.07.17
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECY-QUÉBEC)	X	IND	30	Refusée		C			S		Convention collective

\* G = grève; L-O = lock-out

Dossiers par mois	Nombre de cas	Affiliation	Nombre de salariés	Demandes - accordées - refusées - à l'étude	Cas réglés avant ou durant l'arbitrage	Contestation écrite de l'employeur	G ou L-O*	Nombre de trav. impliqués arrêt travail	Demandé par?	Décision du tribunal de : - déterminer contenu convention collective - ne pas intervenir	Sort de la demande ou date de la sentence rendue
BOIS SAUMON INC.	X	FTQ	100	Accordée	Durant				S		Convention collective
<b>TOTAL : 3</b>											

\* G = grève; L-O = lock-out